

## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Entre :

- > **La Caisse des Allocations familiales de l'Ardèche** représentée par le Président de son conseil d'administration, **M. René SERRE-CHAMARY** et par sa Directrice, **Mme Florence COPIN**, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- > **La Communauté de communes du Bassin d'Aubenas**, représentée par son Président, **M. Max TOURVIEILHE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;  
Ci-après dénommé « la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas » ou « CCBA » ;
- > Et **la Commune d'Aubenas**, représentée par son maire **M. Jean-Yves MEYER**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommé « la Commune d'Aubenas »
- > Et **la Commune de Vals les Bains**, représentée par son maire **M. Michel CEYSSON**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommé « la Commune de Vals-lès-Bains » ;
- > Et **la Commune de Lavilledieu**, représentée par son maire **M. Gérard SAUCLES**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;  
Ci-après dénommé « la Commune de Lavilledieu ».

Ci-après dénommées « **les Collectivités Signataires** » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de **la Caf de l'Ardèche** en date **du 11 décembre 2025** ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la **Communauté de communes du Bassin d'Aubenas** en date **du xx 2025** ;

Vu la délibération du conseil municipal de la **Commune d'Aubenas** en date **du xx 2025** ;

Vu la délibération du conseil municipal de la **Commune de Vals-lès-bains** en date **du xx 2025** ;

Vu la délibération du conseil municipal de la **Commune de Lavilledieu** en date **du xx 2025** ;

(Délibérations figurant en [annexe 6](#) de la présente convention)

## **PREAMBULE**

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

**Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :**

- **Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

**Ces missions passent par les objectifs suivants :**

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes : situé dans le sud-ouest de l'Ardèche, la CCBA est caractérisée par une stabilité de sa population voire une légère augmentation. Le taux de couverture petite enfance est équivalent au taux national et la part des jeunes de 12-

24 ans légèrement plus élevée qu'à l'échelle départementale. Les indicateurs de vulnérabilité et de précarité sont plus élevés qu'en Ardèche.

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes : Le territoire dispose d'une offre de services petite enfance bien développée et répartie sur l'ensemble de la CDC. Concernant les autres thématiques, une offre de services aux familles est présente avec une multiplicité de gestionnaires qui nécessitent une structuration et de la coordination.

Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants :

La CCBA s'engage sur la pérennisation de l'offre d'accueil existante sur le territoire et travaille sur l'émergence des nouveaux besoins d'accueil pour les familles nécessitant une offre adaptée.

Les quatre signataires de la convention s'accordent sur la nécessité de permettre l'accessibilité de tous les enfants du territoire à une offre d'accueil de loisirs de qualité.

La CCBA et la ville d'Aubenas ont pour ambition de structurer l'offre enfance et jeunesse. Et, la ville d'Aubenas souhaite encourager les coopérations entre les équipements AVS.

- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : La **CCBA et la ville d'Aubenas** souhaitent s'axer en priorité sur la parentalité mais également sur l'enfance, la jeunesse et l'accès aux droits.
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs et selon les compétences de chaque collectivité : La Petite enfance sera pilotée par la CCBA, et les autres thématiques seront partagées entre la CCBA et les communes compte tenu de la prise de compétences partielles.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, **la Caf de l'Ardèche, la CCBA et les communes d'Aubenas, Vals-lès-bains et Lavilledieu** souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Les signataires de la présente CTG souhaitent rappeler que les citoyens et structures bénéficiaires des politiques publiques sociales, sont soumis à un corpus de droits et devoirs fondant les valeurs de la République et notamment le principe de laïcité. Les actions mises en œuvre dans le cadre de la CTG devront respecter ces principes et valeurs.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes ([Annexe 1](#)) ;

- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ([Annexes 2 et 3](#)) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche ([Annexe 4](#)).

## **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la CCBA concernent :

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
  - Un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
  - À la pérennisation des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.
- > **La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.**
- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
  - Le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
  - L'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs.
- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
  - Le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
  - L'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
  - Une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;

- L'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
- L'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

> **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**

- L'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
- La contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

> **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**

- La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
- Les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.

> **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**

- Un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
- La détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.

> **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**

- L'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
- L'animation de la vie sociale des territoires ;
- L'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

### **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CCBA ET DES COMMUNES SIGNATAIRES**

Les signataires de la convention mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant<sup>1</sup> (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, la CCBA exerce quatre compétences :

---

<sup>1</sup> Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

- **Recense les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur l'intercommunalité ;
- **Informe et accompagne les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents ;
- **Planifie, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma** ;
- **Soutient la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la CCBA signataire peut s'appuyer pour exercer sa compétence d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- Le diagnostic des besoins ([Annexe 1](#)) ;
- La liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO ([Annexe 2](#)) ;
- Le plan d'actions de la CTG ([Annexe 3](#)) ;

- Les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées ([Annexe 4](#)) ;
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation (*article 9 de la présente convention*).

## **ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

### **Pour la petite enfance :**

- o Un territoire bien couvert en matière d'offre petite enfance, pérennisation de l'offre
- o Baisse de la natalité
- o Une coordination mise en œuvre entre les acteurs du territoire
- o Une reprise en gestion directe des 2 RPE
- o Inflation et augmentation globale des charges de fonctionnement pour les équipements
- o Difficultés financières pour certaines crèches
- o Des structures petite enfance mobilisées sur les questions de mixité sociale et d'insertion professionnelle
- o Des familles monoparentales avec des problématiques spécifiques
- o Une baisse du nombre d'assistants maternels sur le territoire

### **Pour l'enfance :**

- o Une offre de loisirs proposée sur le territoire
- o Des accueils de loisirs en tension les mercredis et pendant les vacances scolaires
- o Nécessité d'une coordination plus efficiente
- o Des besoins spécifiques liés à des problématiques de handicap (reconnus ou non)
- o Des animateurs de plus en plus jeunes et avec des formations parfois insuffisantes
- o Un travail nécessaire autour de la qualité d'accueil au sein des ALSH

### **Pour la jeunesse :**

- o Structuration en cours des services jeunesse
- o Un taux de chômage des 15-24 ans en baisse depuis 2019 et des jeunes actifs moins précaires
- o Des solutions d'hébergement pour les jeunes en situation de fragilité disponibles sur Aubenas avec le FJT
- o Multiplicité d'acteurs autour de la jeunesse qui nécessite plus de coordination
- o Des agréments de Prestations de Service Jeunes accordés sur le territoire pour un accompagnement des adolescents de 12 à 17 ans
- o Des sujets qui préoccupent les jeunes : l'orientation et la scolarité, la mobilité, la sécurité, le harcèlement, la santé mentale, les addictions et les réseaux sociaux

### **Pour la parentalité :**

- o De nombreux dispositifs et actions de soutien à la parentalité qui nécessitent une meilleure coordination des actions
- o Une augmentation du nombre de familles monoparentales et une baisse des familles avec enfants
- o Des sujets multiples qui préoccupent les familles : la communication au sein de la famille, la gestion du numérique et les réseaux, l'équilibre et la vie familiale, l'éducation, les questions autour de la sexualité et des addictions.

### **Pour le logement :**

- o Des solutions d'hébergement pour les jeunes en situation de fragilité disponibles sur Aubenas avec le FJT
- o Un service Habitat existant à l'échelle de l'intercommunalité

### **Pour l'accès aux droits et au numérique et l'animation de la vie sociale :**

- o Certains services encore méconnus de la population
- o Présence de 2 structures d'AVS sur le territoire et une nouvelle en émergence
- o Nécessité de plus de coordination entre les équipements.

Les objectifs conjoints sont :

#### **Pour la CCBA :**

- > En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;

#### **Pour les quatre signataires :**

- > En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;

#### **Pour la CCBA et la ville d'Aubenas :**

- > En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > En matière d'accès et de maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services ;
- > En matière de coopération avec les partenaires locaux ;

Les [annexes 2 et 3](#) à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## **ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**

**La Caf, la CCBA et les communes d'Aubenas, Vals-lès-bains et Lavilledieu** s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par les collectivités locales compétentes, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en [annexe 2](#).

**Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier des collectivités territoriales doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu.**

Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf, la CCBA, des communes d'Aubenas, Vals les Bains et Lavilledieu.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les quatre signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf, la CCBA, les communes d'Aubenas, Vals les Bains et Lavilledieu.

Le secrétariat permanent est assuré par la CCBA et la mairie d'Aubenas.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en [annexe 4](#) de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

## **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD

## **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération des autres parties et à valoriser ce partenariat.

## **ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION**

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

## 1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés.

## 2. Le pilotage de la démarche évaluative avec les collectivités territoriales en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire
- Un échange plus approfondi avec les collectivités signataires à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevant les indicateurs de suivi
- Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Exploitant et communiquant les résultats.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit

transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

Les collectivités locales signataires peuvent mobiliser l'outil « CTG dans ma poche »<sup>2</sup> pour suivre le bon déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent. Ouvert aux chargés de coopération et aux personnes en charge des CTG au sein des collectivités locales, l'outil favorise le suivi de la programmation du plan d'actions de la CTG sous la responsabilité du comité de pilotage.

Chaque collectivité signataire de la CTG désigne la ou les personne(s) habilitée(s) à utiliser l'application pour suivre les engagements qui la concerne. Elle s'engage à signer une convention spécifique pour la mise en œuvre de cet outil.

## **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter **du 01 janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030**. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION**

### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **- Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

---

<sup>2</sup> Nom susceptible d'évoluer prochainement

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 : LES RE COURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Aubenas, le **02 décembre 2025**

En **7 exemplaires** originaux signataires.

La Caf de l'Ardèche		La Communauté de communes du Bassin d'Aubenas
La Directrice <b>Mme Florence COPIN</b>	Le Président <b>M. René SERRE-CHAMARY</b>	Le Président <b>M. Max TOURVIEILHE</b>
La Commune d'Aubenas		La Commune de Vals-lès-Bains
Le Maire <b>M. Jean-Yves MEYER</b>		Le Maire <b>M. Michel CEYSSON</b>
La Commune de Lavilledieu		
Le Maire <b>M. Gérard SAUCLES</b>		

## SOMMAIRE

**Annexe 1 – Diagnostic partagé : portrait social et constats lors des ateliers Ctg**

**P. 26**

**Annexe 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité**

**P. 40**

**Annexe 3 – Plans d’actions 2026-2030 : moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés**

**P. 42**

**Annexe 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg**

**P.**

**Annexe 5 – Evaluation**

**P.**

**Annexe 6 – Décisions des conseils municipaux et du conseil communautaire de la Communauté de communes du Bassin d’Aubenas**

**P.1**

## Evaluation de la Convention territoriale globale

### 1. RAPPEL DES AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA PRECEDENTE CTG

#### THEMATIQUE 1 - PRECARITE, ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE

- Mise en réseau des professionnels et des services œuvrant pour l'accès aux droits, l'inclusion numérique
- Des situations de précarité qui nécessitent un accompagnement renforcé

#### THEMATIQUE 2 - PETITE ENFANCE

- Pérennisation de l'offre d'accueil individuel et collectif du jeune enfant en s'appuyant sur la complémentarité de ces deux modes d'accueil
- Adaptation de l'offre d'accueil du jeune enfant aux mutations de la famille et à leurs nouveaux besoins

#### THEMATIQUE 3 - ENFANCE - JEUNESSE

- Meilleure articulation entre les acteurs jeunesse
- Structuration d'une politique Jeunesse à l'échelle intercommunale

#### THEMATIQUE 4 - ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

- Consolider l'offre d'accompagnement à la parentalité du territoire en améliorant l'articulation entre les acteurs.
- Accompagnement des parents dans leur rôle éducatif pour prévenir des difficultés

#### THEMATIQUE 5 - ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- Créer les conditions de valorisation de l'existant et consolider le travail de partenariat entre les structures d'animation de la vie sociale

#### THEMATIQUE 6 - LOGEMENT, HABITAT ET CADRE DE VIE

- Poursuite du travail d'amélioration de la qualité de l'offre de logement
- Amélioration de l'accompagnement fait aux jeunes en matière d'accès et de maintien dans le logement et de la qualité de l'offre de logement

#### THEMATIQUE 7 – THEMATIQUE TRANSVERSALE

- Une mise en réseau des acteurs pour renforcer le travail partenarial sur le territoire
- La dimension intercommunale au service de l'ensemble des habitants du territoire

## **2. PRINCIPALES REALISATIONS ET ACTIONS PHARES DE LA PRECEDENTE CTG**

<b>Actions concrétisées sur la CTG</b>	<b>Actions méritant d'être consolidées dans la prochaine CTG</b>
<p><b><u>Précarité, accès aux droits, inclusion numérique :</u></b></p> <p>Instance concertation accès au droit et accompagnement numérique : sur le numérique réseau de partenaires et concernés par la thématique via marathon du numérique</p>	<p><b><u>Précarité, accès aux droits, inclusion numérique :</u></b></p> <p>Liens et relations à resserrer au-delà de la manifestation.</p>
<p><b><u>Développer des France Services :</u></b> maillage du territoire avec 5 lieux d'accueils</p>	<p>Coordonner offre sur le territoire, partage des problématiques et réponses adaptées à l'ensemble du territoire et ses différentes problématiques</p>
<p><b><u>Mener des actions d'accompagnement des publics vulnérables à l'accès aux droits :</u></b> actions contrat de ville</p>	
<p><b><u>Petite enfance :</u></b></p> <p><b><u>Développement de places en EAJE :</u></b></p> <p>Projet EAJE Saint Monique avec 24 places dont 3 places CCBA</p>	<p><b><u>Petite enfance :</u></b></p> <p>Suivi des structures en difficultés</p>
<p>Augmentation de l'agrément de l'EAJE de Lachapelle sous Aubenas de 2 places</p> <p>Accompagnement resserré des EAJE en difficulté</p>	<p>Faire évoluer l'offre en fonction de la demande (flexibilité)</p> <p>Faire face à la pénurie de personnel en EAJE (pool remplacement)</p>
<p><b><u>Développer des actions en lien avec l'éveil culturel :</u></b></p> <p>Journée des familles et mois de la petite enfance en lien avec la Médiathèque Intercommunale afin de créer du lien avec la culture</p>	<p>Continuer à réaliser des actions qui permettent la mise en réseau des partenaires de la petite enfance mais aussi de la petite enfance et de la culture</p>
<p><b><u>Consolider l'offre d'accueil collectif du jeune enfant du territoire :</u></b></p> <p>Finalisation des travaux à Saint Privat et suivi des bâtiments EAJE</p>	
<p><b><u>Soutien des RPE/PIAPE :</u></b></p> <p>Création d'un règlement de soutien à la création de MAM</p> <p>Travaux sur la reprise en gestion directe des RPE/PIAPE et réunions avec les AMA</p>	<p>-organiser des événements forts pour les AMA : journée de l'AMA</p> <p>-Proposer des formations interprofessionnelles sur le territoire de la CCBA</p>

<p><u>Mettre en réseau les acteurs de la petite enfance :</u></p> <p>Mise en place d'événement Petite enfance (journée des familles/mois de la petite enfance, projet inter-crèches)</p> <p><u>Maintenir l'observatoire de la petite enfance :</u></p> <p>Rédaction schéma de développement de la petite enfance et analyse des EAJE</p> <p><u>Développer l'offre de garde en direction des familles en insertion :</u></p> <p>Places AVIP : difficulté à remplir ces places malgré une demande existante</p> <p><u>Enfance :</u></p> <p><u>Poursuivre accueil de loisirs itinérant :</u> Accueil de loisirs maintenu et qui s'adapte aux besoins du territoire avec ouverture au moins de 4 ans</p> <p><u>Jeunesse</u></p> <p><u>Développer l'itinérance des actions jeunesse et favoriser la mobilité des jeunes :</u></p> <p>Sij itinérant : renouvellement convention pour trois ans, mise en place d'atelier jobs été</p> <p><u>Développer des actions favorisant la prévention, l'insertion professionnelle, et l'information des jeunes :</u></p> <p>Formation Babysitting, BAFA, lien avec la prévention spécialisée</p> <p><u>Espace ressources-initiatives des jeunes</u></p> <p><u>Parentalité :</u></p> <p><u>Ludothèque :</u> action conforme au projet, déménagement au sein du CS Palabre, travail de réflexion sur les missions et recentrage sur les orientations prioritaires en 2024</p>	<p>-Maintenir ces événements sur le territoire pour faire du lien entre partenaires et familles</p> <p>-schéma de développement de la petite enfance à remettre à jour</p> <p>- consolider les places avip et les rendre plus efficientes : AVIS</p> <p><u>Enfance :</u></p> <p>Attention à la relation avec les autres ALSH (relations à réfléchir sur le bassin de vie pour que les besoins restent correspondants aux besoins des familles ; lieux effectifs âges)</p> <p><u>Jeunesse</u></p> <p>Mobilité : réaliser des actions pour la mobilité des jeunes</p> <p>Sij Itinérant : proposer des événements pour les jeunes et des événements partagés entre intercommunalités</p> <p>Prévention spécialisée : renouvellement de la convention avec des permanences sur vals les bains</p> <p>Proposer des temps de formations pour les jeunes</p> <p><u>Parentalité :</u></p> <p>- maintenir cette action sur le territoire et l'articuler selon les différents besoins</p> <p>- action renouvelée avec nouvel opérateur, stabilisation du fonctionnement et ré-interrogation pour nouveau projet éventuel en 2026</p>
---	--

<p><u>LAEP</u>: Action en développement, engagement financier supp de la CCBA jusqu'à dégradation avec situation du CS. Reprise par le palabre en 2025.</p> <p><u>Animation de la vie sociale</u> :</p> <p><u>Commission AVS à échelle intercommunale</u> : pas de formalisation de cette instance, des contacts mais informels ou lors des dispositifs.</p> <p><u>Logement</u> :</p> <p><u>Maintenir et développer service logement jeune</u> pas de cofinancements du service logement jeune- l'accompagnement vers et dans le logement des jeunes en difficulté qui monte en charge avec des listes d'attente (SIAO, CLLAJ, ...)</p> <p><u>Développer offre logement en direction des jeunes</u></p> <p>Rénovation de logement privés dans le centre-ville d'Aubenas soutenues par Action Logement, ANAH, PCAET, qui a permis l'entrée de jeunes dans 4 logements</p> <p><u>Mener des actions ponctuelles de sensibilisation des jeunes sur la question du Logement et / ou des Ateliers logements</u></p> <p>Pas de financement dédié</p> <p><u>Mettre en place un guichet unique du Logement en direction de tous les enfants du territoire</u></p> <p>Pas de financement dédié</p> <p><u>Autre thématique</u> :</p> <p><u>Développer accompagnement vers la culture</u></p> <p>Pas de développement d'actions spécifiques mais des liens renforcés entre RPE (ASS mat), les crèches et la médiathèque = Mois de la petite enfance.</p> <p>Actions partenariales Médiathèque + ALSH et Ludothèque</p> <p><u>Mener un plan Alimentaire territorial</u></p> <p>Réunions EAJE+ ALSH Loi Egalim</p>	<p><u>Animation de la vie sociale</u> :</p> <p><u>Logement</u> :</p> <p>Beaucoup de demande de jeunes réorientées vers SIAO mais réponse non adaptée aux Jeunes qui ne sont pas forcément dans ces problématiques</p> <p>Projet de logements nouveaux sur le centre-ville d'Aubenas liés aux étudiants et professions hospitalières + projet Soliha et Commune Aubenas à Pont d'Aubenas.</p> <p>Manque de logements adaptés aux jeunes</p> <p><u>Autre thématique</u> :</p> <p>Pas de CTEAC, mais travail avec le réseau de lecture publique sur l'ensemble du territoire qui peut apporter de nouvelles réponses en termes de lien social</p> <p>A mettre en lien avec PAT 2 (actuellement en construction) et mise en commun d'actions</p>
--	--

Crèches Mini-Pouces réflexion sur un approvisionnement en produits locaux  <u>Concevoir un plan de mobilité rurale</u>	Réfléchir avec les différents interlocuteurs « mobilité » pour améliorer les réponses aux habitants (transport à la demande + réflexion sur réseau tout en bus)
<u>Coordonner les réseaux d'acteurs du territoire et piloter la mise en œuvre de la CTG</u>	Pour construction du diagnostic, il nous semble nécessaires de croiser les points de vue avec les principaux partenaires
Pas d'actions formelles mais des contacts permanents	

### **3. EVALUATION D'IMPACT**

#### **INFORMATION DES FAMILLES – ACCESSIBILITE :**

- Meilleure information sur l'offre de service aux habitants et aux familles :
  - ✓ Amélioration des informations pour les familles via communication sur le site Facebook et internet de la CCBA, réalisation d'un mois de la petite enfance pour faire connaître les partenaires aux familles.
- Accessibilité des services et équipements aux habitants (tarification adaptée, accessibilité géographique, accueil des enfants porteurs de handicap, ...) :

Meilleure prise en compte des situations individuelles par un règlement de fonctionnement pour le PIAPE qui prend en compte et rajoute des points selon le lieu d'habitation et le handicap.

- Communication multi-canal (dont évènements, réseaux sociaux, partenaires, ...) :

Mise à disposition des infos et initiatives via communication partagée aux partenaires, réseaux sociaux (baby sitting, formation BAFA etc...)

#### **DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET MAILLAGE TERRITORIAL EN REPONSE AUX BESOINS :**

- Meilleure appréhension des besoins sur le territoire (audit, études, diagnostics, enquêtes de satisfaction, ...) :  
Sensibilisation des élus et réajustement des actions à mener (réalisation d'un schéma de développement de la petite enfance sur la CCBA avec présentation aux élus, réalisation d'un diagnostic auprès des pro de la petite enfance pour connaître leurs besoins durant le mois de la petite enfance/journée des familles)
- Développement et adaptation des services aux besoins du territoire et maillage territorial (évolution taux de couverture, nouveaux services, actions multi-partenariales, ...) :  
Proposition de nouvelles places en crèche et en MAM = plus grande accessibilité à ces modes de garde pour les familles : 26 places supplémentaires sur la crèche de Lachapelle-sous-Aubenas et ouverture crèche Ste Monique et soutien des projets d'installation de MAM avec un règlement d'aide aux MAM.  
Amélioration de la compréhension pour les familles : CCBA est Opérateur du SPPE (Reprise des RPE en gestion directe).

- Emergence de nouvelles réponses, actions innovantes :
  - ✓ Réunion avec les assistantes maternelles pour trouver des solutions face à la baisse de la demande. Meilleure communication sur le métier d'AMA pour rendre plus attractif ce mode de garde pour les familles
  - ✓ Analyse des indicateurs de gestion des équipements (lien avec la démarche « Informer, Détecter, Accompagner » (IDA)- détection et accompagnement des structures fragiles), optimisation du fonctionnement des équipements (suivi des prévisions budgétaires, réunions partenariales, mutualisation ou coordination sur certaines fonctions de gestion, DLA, ...):
  - ✓ Outil de suivi interne à la CCBA tableau indicateurs trimestriels pour les EAJE, RPE Piape, ludothèque, laep, Maisons France Service, suivi des EAJE en difficulté (notamment association Les P'tits Loups, association Babyvinobre en 2021).
  - ✓ COPILS réguliers de tous les services financés
  - ✓ Accompagnement renforcé des centres sociaux (COPIL, réunions budgétaires etc...).

#### • REPONSE AUX BESOINS SPECIFIQUES :

Adaptation des services aux différents publics et à leurs besoins spécifiques en prenant en compte l'évolution de la société :

Prise en compte de ces critères dans le règlement de fonctionnement du Piape : 1 point supplémentaire pour les familles monoparentales, enfants en situation de handicap, famille en situation de précarité, et dossier AVIP.

- Jeunes enfants et publics en situation de handicap : Inclusion en crèche portée par les directions d'EAJE
- Parents en situation d'insertion professionnelle : Dispositif Avip
- Publics en précarité sociale : Prise en compte dans règlements PIAPE, dans tarifs des structures
- Familles monoparentales : Prise en compte dans règlements PIAPE
- Publics éloignés du numérique, publics en situation d'illettrisme, ... : France service et actions ponctuelles pour faire connaître les partenaires du numérique (centre sociaux etc...)

#### QUALITE DE L'OFFRE ET INVESTISSEMENT SOCIAL :

Développement des services et projets en tant que leviers d'investissement social :

- Contribution à l'égalité des chances :

Les actions menées dans le cadre de la CTG concourent à améliorer les conditions de vie, via de l'information, du soutien. Les actions ont aussi permis de renforcer les liens sociaux entre les habitants.

- Lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté :

Les actions proposées concernent tous les habitants et ont été élaborées suite au diagnostic ; elles répondent donc à des objectifs de lutte contre les inégalités sociales en étant accessibles à tous, et grâce à des canaux d'information et de partenariat permettant de faciliter l'accès pour tous.

- Développement des compétences parentales et des capacités des habitants :

*Les actions LAEP, Ludothèque ainsi que les manifestations thématiques organisées comme le « mois de la petite Enfance » permettent d'impacter durablement les familles en renforçant leurs connaissances en leur donnant toute leur place en les rassurant sur leurs compétences.*

- Lutte contre le mal logement :

Pas de financements dédiés pour les FA CTG. Des services existants qui répondent à cette problématique et répondent aux besoins des habitants : OPAH-RU

#### 4. PERSPECTIVES

##### POINTS A AMELIORER :

- ✓ **Coordination sur les questions des accueils de loisirs sur le territoire** (âges d'accueil, répartition des offres sur le territoire, calendrier des fermetures dans l'année, Nombre de places au global en adéquation avec les besoins des familles...)
- ✓ **Installation de MAM** : travail de coopération à inventer pour trouver des locaux
- ✓ **Difficultés de recrutement dans les crèches**

## Evaluation du pilotage et du suivi de la CTG

### REPARTITION DES ETP DE CHARGE DE COOPERATION :

**CCBA** : 0.75 petite enfance+ 0.25 Jeunesse + 0.75 enfance et animation vie sociale

**AUBENAS** : 0,4 ETP

### GOUVERNANCE :

Concertation encore les chargées de coopérations, COTECH et COPIL

### CONDUITE DE DIAGNOSTICS :

Diagnostic alimentation dans PAT

Schéma de la petite enfance en 2023

Questionnaire auprès des pro de la PE

Diagnostic du réseau de lecture publique (/ au lien social dans les petites communes)

2024 Diagnostic CLS

2025 Elaboration des projets sociaux

### ACCOMPAGNEMENT A LA PRISE DE DECISION POLITIQUE ET STRUCTURATION DES POLITIQUES TERRITORIALES :

Organisation des COPIL

Réunions d'informations aux élus (commissions thématiques, Bureau Exécutif, conseil communautaires, réunions inter-partenariales avec les élus en charge de thématiques

### COORDINATION TERRITORIALE ET IMPLICATION DES ACTEURS :

Bien que de nombreux COPIL thématique soient organisés il y a peu de temps de réflexion supra sur les thématiques abordées par la CTG (Champ très large)

### OUTILS ET ACTIONS DE VALORISATION DES REALISATIONS DE LA CTG AUPRES DES ELUS ET DES HABITANTS :

Organisation mois de la petite Enfance, Marathon du numérique, Semaine bleue, Inauguration des crèches et des Guichet France Services journées des familles permettent de valoriser le travail des professionnels auprès des habitants et des élus

### OUTILS ET DISPOSITIFS DE CONCERTATION DE LA POPULATION DANS LA MISE EN ŒUVRE ET L'EVALUATION DE LA CTG :

Questionnaire CCBA aux habitants....

### ECUEILS ET PISTES D'AMELIORATION :

Les informations sur les actions et les dispositifs sont transmis par les partenaires, peu de relations directes avec les familles et les habitants.

## ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC PARTAGE

**La Convention Territoriale Globale (CTG)**

**DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE :**  
Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas



**La Convention Territoriale Globale**

**La CTG, outil de convergence des politiques familiales et sociales**

**Stratégie sociale de territoire**

Convention de partenariat signée pour 5 ans

Une démarche partenariale locale  
Un engagement réciproque  
Des moyens techniques et financiers  
Un partenariat ouvert à d'autres institutions

Accès aux droits  
Petite enfance  
Enfance  
Jeunesse  
Parentalité  
Animation de la vie sociale  
Logement...

Des champs d'intervention globaux

**Démarche qui associe les habitants**

Enquêtes auprès des familles  
Atelier associatif les acteurs du territoire

**Feuille de route commune**

Évaluer et mesurer l'impact

Bilan annuel des actions et du pilotage  
Portrait social CAF  
Evaluation d'impact  
Diagnostic de territoire officiel

**Allocation Familiale CAF de l'Ardèche**



## Caractéristique générale de la population

45%

taux de couverture des résidents de l'EPCI par des prestations CAF (Anjou : 43%)

## La Communauté de communes du Bassin d'Aubenas



	CC du Bassin d'Aubenas	Ardèche
Population	40 438	331 415
Densité moyenne (hab. /km <sup>2</sup> )	123,7	59,9

**Une augmentation de la population** sur le territoire du Bassin d'Aubenas marquée par une dynamique plus importante sur certaines communes, au regard du nombre d'habitants de chaque commune :

- [Lachapelle-sous-Aubenas](#)
- [Lavilledieu](#)
- [Saint-Etienne-de-Fourchou](#)
- [Saint-Sernin](#)
- [Vesseaux](#)
- [Vinesas](#)

La variation de la population est de +0,4% en moyenne par an (entre 2015-2021).

### Evolution du nombre d'habitants entre 2016 et 2020



## Caractéristique générale de la population



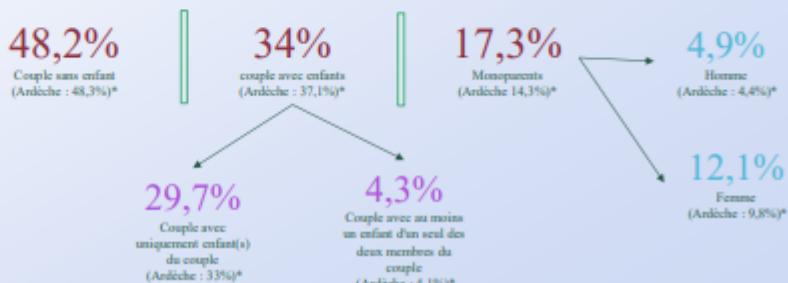
**“Bianca : Maria, PEP3021 non autorisé pour la partie au STAV31/3004”**

Une population plutôt équilibrée / stabilisée :

- 30% de la population a moins de 30 ans
- 35% de la population a entre 30-60 ans
- 35% de la population a plus de 60 ans.

## Typologie des familles sur le Bassin d'Aubenas

- Des couples avec enfants caractérisés en majeure partie par des familles dites "traditionnelles"
- Des familles monoparentales plus présentes qu'au niveau

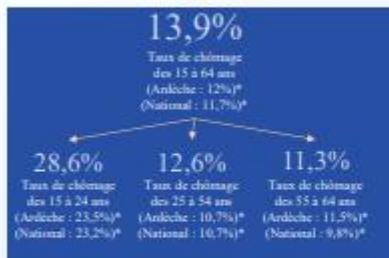


2024-2025 學年 第三學期 教學評量 (1) 10/10/2024



## Emploi et accès à l'emploi

Un taux de chômage supérieur au département, et plus marqué chez les jeunes (15 - 24 ans)



Des ménages avec enfants davantage au chômage qu'à l'échelle départementale



**64%** des couples avec enfants sont composés de deux actifs occupés sur le territoire  
(CCBA sans Aubenas : 69%) (Ardèche : 69%)\*  
**29%** des couples avec enfants sont composés de 1 actif occupé  
(CCBA sans Aubenas : 25%) (Ardèche : 26%)\*



**65%** des ménages sont actifs occupés  
(CCBA sans Aubenas : 68%)  
(Ardèche : 66%)\*

\*Source(s) : Insee, RP2021 échelonné géographiquement au 01/10/2021.

\*\*Source(s) : CAF, données consolidées décembre 2023 (08-12-2023).



## Vulnérabilité et précarité

**17,3%**  
de la population vit sous le  
seuil de pauvreté  
(Ardèche : 14,9%)  
(National : 14,5%)

**35,31%**  
de la population vit sous le seuil  
de bas revenus  
(CCBA sans Aubenas : 29,58%)  
(Ardèche : 32,32%)\*

**15,97%**  
des allocataires ont des ressources  
composées à plus de 80% de  
prestations CAF  
(CCBA sans Aubenas : 13,92%)  
(Ardèche : 13,35%)\*

**19,21%**  
sont des familles avec enfants de  
moins de 20 ans et un QF inf. à  
800€  
(CCBA sans Aubenas : 16,51%)  
(Ardèche : 18,58%)\*\*

\*Source(s) : Insee, RP2021 échelonné géographiquement au 01/10/2021.

\*\*Source(s) : CAF, données consolidées décembre 2023 (08-12-2023).

\*\*Source(s) : CAF, données consolidées décembre 2023 (08-12-2023).

➤ Des indicateurs de  
vulnérabilité et de  
précarité plus élevés  
qu'en Ardèche

➤ Une Prime  
d'Activité en  
progression depuis  
2019 (37,5% en  
2019)

**RSA**  
Revenus Solidarité Active

**12%**  
(CCBA sans Aubenas : 10%)\*  
(Ardèche : 10%)\*

**AAH**  
Allocation Adulte Handicapé

**13%**  
(CCBA sans Aubenas : 12%)\*  
(Ardèche : 12%)\*

**Le seuil de pauvreté**  
correspond à un revenu  
disponible de 1 216 euros par  
mois pour une personne vivant  
seule et de 2 554 euros pour un  
couple avec deux enfants âgés  
de moins de 14 ans.

**PPA**  
Prime d'activité

**39%**  
(CCBA sans Aubenas : 39%)\*  
(Ardèche : 36%)\*

**ASF**  
Allocation Soutien Familial  
(ménage)

**6%**  
(CCBA sans Aubenas : 6%)\*  
(Ardèche : 6%)\*

**Le seuil de bas revenus**  
correspond aux revenus avant  
impôts et prestations, divisé par  
les unités de consommation.  
Pour l'année 2023, ce seuil est de  
1 253 euros.



## Logement

Un parc immobilier principalement composé de résidences principales



### Programme Local de l'Habitat

2022 – 2027

### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

2023 – 2028

Ce dispositif permettra d'accompagner les propriétaires à la réalisation de travaux dans leurs logements individuels ou collectifs et d'identifier les principaux besoins rencontrés par les habitants de la CCBA relativs à leur logement.

Partenaire SOLIHA Ardèche

### 1 Foyer de Jeunes Travailleurs

1 agrément pour 70 lits

Lieu destiné à accueillir les jeunes travailleurs en situation précaire vivant seuls et âgés de 16 à 25 ans. Les FJT offrent un hébergement temporaire avec des logements individuels meublés ou non meublés, ainsi que des espaces communs pour la vie collective.

Géré par la Résidence Habitat Jeunes Bois Vignal

\*Source : INSEE, RP 2021, population principale, géographie au 01/01/2020

\*\*Source(s) : CEP données consolidées détaillées 2023 (CCBA-12-2023)



## Accès aux services publics



**1 « Maison de la Sécurité Sociale »**  
regroupant Caf, Cram et Carsat avec un lieu d'accueil commun à Aubenas.

### 5 France services présents sur le territoire :

- Aubenas
- Lachapelle-sous-Aubenas
- Vallées d'Antraigues-Asperjoc
- Vals-les-Bains
- Vesseaux.

**Des permanences d'écrivain public assurées** par le CIDFF au Pôle des services à Aubenas.

\*\*Source(s) : CEP et France services



## 3 Quartiers politique de la ville

Des habitants en situation de grande fragilité à accompagner



2217 Hab.

En 2020, sur le  
QPV « Quartiers d'Avenir »  
En part de résident par territoire :  
(Aubenas : 30,57%)  
(CC du bassin d'Aubenas : 5,5%)\*

➤ Contrat de Ville 2024 - 2030 :  
« Engagement quartiers 2030 »

➤ Financements 2022-2025 au titre du  
contrat de ville :

\* Financement global des partenaires : 559 000 €

\* Dont 31 actions soutenues par la Caf

\* Et 90 100 € de subventions attribuées par la Caf

Taux de Chômage

**32,2%**

Sur le QPV  
(Aubenas : 19,3%)  
(CC du Bassin d'Aubenas : 13,9%)\*

Taux de scolarisation

**52,7%**

Pour les 15-24 ans  
(Aubenas : 56,11%)  
(CC du Bassin d'Aubenas : 57,41%)\*

Seuil de pauvreté

**51%**

des ménages du QPV vivent sous  
le seuil de pauvreté  
(Aubenas : 25%)  
(CC du Bassin d'Aubenas : 17,3%)\*

Logement

**81,7%**

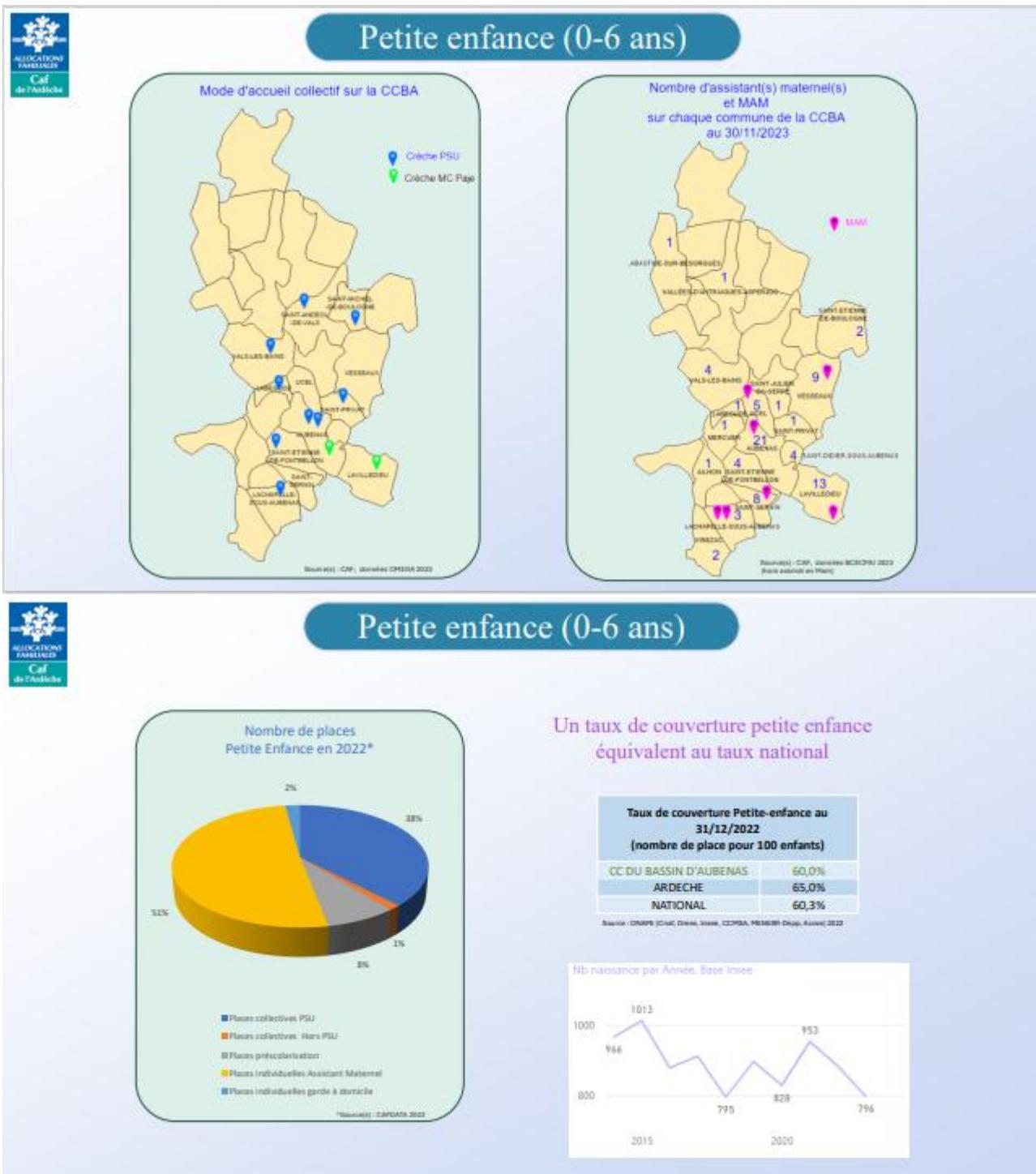
des habitants du QPV sont locataires  
(Aubenas : 53,9%)  
(CC du Bassin d'Aubenas : 36,5%)\*

Monoparents

**33,2%**

des habitants du QPV sont  
monoparents  
(Aubenas : 24,5%)  
(CC du Bassin d'Aubenas : 17%)\*

\*Source : INSEE, RP2021, RP 2020 pour le QPV





## Petite enfance (0-6 ans)

Une offre d'accueil collectif de 228 places PSU (avec 542 enfants accueillis en 2023) ...

Crèche	MA BABYVINOBRE	MA BABYVINOBRE LACHAPELLE SOUS AUBENAS	MA LES PETITS DEBOULLONNES	MA LES PETITS	MC LES CALINOUX SAINT ANDEOL DE VALS	MA LA MAISON DES BABELOUS	MA LA MAISON DES COCCINELLES	MA LES PANDAS	MA LES MINI POUCES
Commune	SAINT ETIENNE DE FONTBELLON		SAINT MICHEL DE BOULOGNE	VALS LES BAINS		LABEGUDE	AUBENAS	SAINT PRIVAT	AUBENAS
Type	multi accueils	multi accueils	multi accueils	multi	micro crèches	multi accueils	multi accueils	multi accueils	multi accueils
Nb places EAIE	30	28	12	25	10	18	40	25	40
Nombre d'enfants inscrits dans une EAIE	77	65	26	51	19	45	114	54	91
Taux d'occupation financier	67,41%	75,74%	66,53%	60,54%	62,07%	73,26%	41,59%	76,15%	70,12%
Nb enfants par place	2,57	2,32	2,17	2,04	1,90	2,50	2,85	2,16	2,28
Part des usagers	1,40 €	1,78 €	1,39 €	1,37 €	1,35 €	1,31 €	1,83 €	1,84 €	1,26 €

Source(s) : CAF, données consolidées déclarées 2023 (Omega) / exercice 2023

...des ouvertures de places PSU en 2024  
(24 places PSU à la crèche Sainte-Monique et 2 places PSU par l'association Babyvinobre

...complétées par 2 micro-crèches privées avec 24 places agréées.

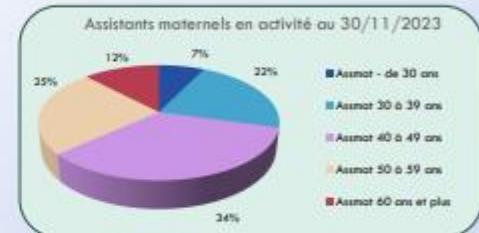
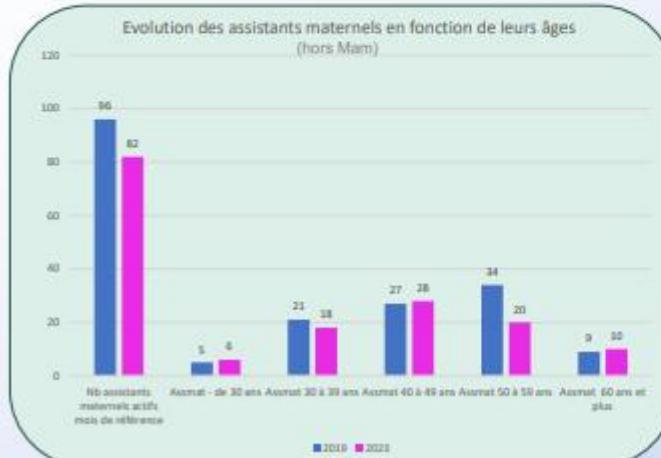
Crèche	CRECHES EXPANSION LAVILLEDIEU LES PTITS BABADINS D'AUBENAS	CRECHES EXPANSION LAVILLEDIEU	
	Commune	AUBENAS	LAVILLEDIEU
Type	MC Paje	MC Paje	
Nombre de familles		26	27
Nombre d'enfants gardés		26	27

Source(s) : CAF, données consolidées déclarées 2023 (Omega) / exercice 2023



## Petite enfance (0-6 ans)

Un accueil individuel porté par 82 assistants maternels en activité à domicile, 22 assistants maternels en activité dans une Maisons d'assistants maternels (Mam) et 2 Relais Petite Enfance (RPE), en 2023.



- Diminution du nombre d'assistants maternels actifs à domicile entre 2019 et 2023 (-14%)
- 27% des assistants maternels ont plus de 55 ans sur le territoire
- Ouverture de 3 Mam (Lachapelle-sous-Aubenas, Lavilledieu et Saint-Sernin) et fermeture d'une Mam à Aubenas, en 2024.

Source(s) : CAF, données BCECPA 2023



## Enfance - Jeunesse (3-17 ans)



### Nombre d'enfants / ados accueillis en ALSH

	Nombre	%
Péri-scolaire	469	12,74%
Extrascolaire (Hors Scout)	1 853	50,35%
Accueil Ado	57	1,93%
Enfants de 3 à 11 ans sur la CCBA	3 680	
Enfants de 12 à 17 ans sur la CCBA	2 960	

Source(s) : CAF, données consolidées décembre 2023 (Omega) / Exercice 2023

- Une tension d'accueil constatée dans les ALSH (mercredis et vacances scolaires)
- Le transfert de l'ALSH du Centre Socio-culturel Le Palabre à l'ancienne école de Baza à Aubenas a permis d'accueillir plus d'enfants malgré la fermeture de l'ALSH du Centre Socioculturel ASA, [en 2024](#).



## Enfance (3-11 ans)

### Des accueils de loisirs organisés sous différents modes de gestion

- 3 259 enfants d'allocataires de 3 à 11 ans sur le territoire

Nom de l'équipement	PERI AUBENAS PALABRE	PERI LAVILLEDIEU PALABRE	07 EXTRA SCOUTS GUIDES 26/07	EXTRA AUBENAS PALABRE	EXTRA ITINERANT PALABRE	EXTRA LAVILLEDIEU PALABRE	EXTRA Mairie VALS LES BAINS	EXTRA SPORTS Mairie AUBENAS	ADOS Mairie AUBENAS
Nombre enfants accueillis	259	127	1794	446	654	150	135	128	57
Nombre enfants AEEH accueillis	<5	<5	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'heures réalisées	21126	8890	19865	40752	27312	13248	14096	6944	11263
Nombre d'heures facturées	0	0	0	42984	28640	13880	14096	0	0
Nombre d'actes ouvrant droit	21126	8890	19865	42984	28640	13880	14096	6944	11263
Prix de revient par heure de présence	6,23 €	6,52 €	8,40 €	5,13 €	7,64 €	6,95 €	6,16 €	5,53 €	11,64 €
prix de revient par heure facturée	- €	- €	null	4,87 €	7,29 €	6,64 €	6,16 €	null	null

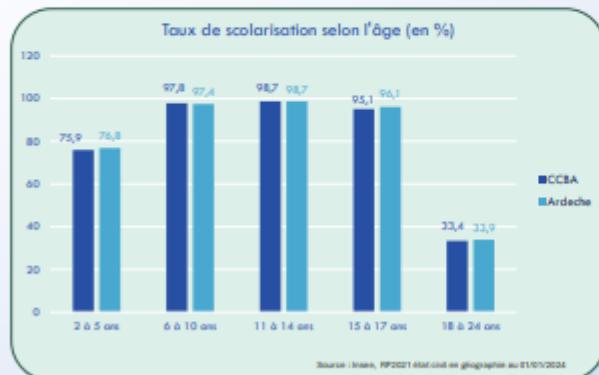
Source(s) : CAF, données consolidées décembre 2023 (Omega) / Exercice 2023

NB : La déclaration des heures facturées et/ou réalisées par les équipements relève de l'option retenue par l'équipement dans le cadre de sa convention signée avec la Caf ouvrant droit à la prestation de service (PSO).



## Enfance (3-11 ans)

Un taux de scolarisation globalement proche de la moyenne départementale mais légèrement plus bas chez les 2-5 ans et les 15-17 ans



1 Projet Educatif de Territoire (PEDT) en cours de réflexion sur la commune d'Aubenas depuis 2024

- ✓ Coordination entre les différents acteurs (enseignants, animateurs,...)
- ✓ Continuité éducative
- ✓ Valorisation des ressources du territoire.



## Jeunesse (12-25 ans)

La part des jeunes de 12-24 ans légèrement plus élevée qu'à l'échelle départementale

	CC DU BASSIN D'AUBENAS	ARDECHE
Nb enfants allocataires 12 à 17 ans	2535	20283
Part des 12 à 17 ans dans les enfants d'allocataires (moins de 25 ans)	35,39%	34,29%
Nb enfants allocataires 18 à 24 ans	445	3655
Part des 18 à 24 ans dans les enfants d'allocataires (moins de 25 ans)	6,21%	6,18%
Total 11-24 ans	2980	23938
Total 11-24 ans	41,60%	40,47%

Source : INSEE, RP2021, étaillé et géographié au 01/01/2024

La part des salariés en **emploi précaire** correspond à la part des salariés qui ne sont pas des CDI.

Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrat emploi solidaire), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

### Indice de jeunesse

59%

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus (Ardèche : 66%)<sup>4</sup>

### Taux de chômage des 15-24 ans

28,6%

(Ardèche : 23,5%)<sup>4</sup>  
(National : 23,2%)<sup>4</sup>

### Part des salariés de 15-24 ans en emploi précaire

53,70%

(Ardèche : 55%)<sup>4</sup>  
(National : 53,3%)<sup>4</sup>

- Une diminution de l'indice de jeunesse (66% en 2017)
- Une baisse du taux de chômage des 15-24 ans (33,3% en 2015)
- Une baisse des salariés 15-24 ans en emploi précaire (60,3% en 2017).

<sup>4</sup>Source : INSEE, RP2021, étaillé et géographié au 01/01/2024



## Jeunesse (12-25 ans)

### 1 agrément PS Jeunes depuis 2024

Encourage les initiatives des adolescents, leur engagement citoyen et renforce leur accompagnement éducatif en finançant des animateurs qualifiés.

*1 ETP porté par le Centre Socio-Culturel Le Palabre à Aubenas*

### 1 préfiguration PS Jeunes depuis 2023

*Projet jeunesse initialement porté par le Centre Socio-culturel ASA puis repris par le CCAS d'Aubenas depuis 2024*

### 1 Point Accueil Ecoute Jeunes

Structure qui offre écoute, accueil et information aux jeunes de 12 à 30 ans, ainsi qu'aux parents de ces jeunes.

*Permanences dans les établissements scolaires réalisées par le Planning Familial*

### 6 Promeneurs du Net Jeunesse

Créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir : les Promeneurs du Net, c'est une autre manière d'être en relation avec les jeunes sur Internet.

*Animateurs du Centre Socio-Culturel Le Palabre, du PLJ itinérant, de la Mission Locale Ardèche méridionale et du CIDFF*

### Appel à projets jeunesse de 2021 à 2024

Projets soutenus sur le Bassin d'Aubenas

Volet 1 - Soutien des projets portés par les jeunes

➤ 2 projets et 5 250 € financés par la Caf

Volet 3 - Soutien aux projets d'éducation aux médias et au numérique à destination des enfants et des jeunes

➤ 6 projets et 19 340 € financés par la Caf



## Parentalité

### Les appels à projets Parentalité (ex-REAAP) et CLAS, mobilisés sur l'intercommunalité

#### Appel à projets Parentalité de 2021 à 2024

Actions soutenues sur le Bassin d'Aubenas

L'appel à projets de la Caf a pour objectif de soutenir des actions qui ont vocation à aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale.

➤ 23 actions parentalité soutenues

➤ 66 010 € financés par la Caf

#### 2 Promeneurs du Net Parentalité

Créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir : les Promeneurs du Net, c'est une autre manière d'être en relation avec les parents sur Internet.

*Animateurs de l'Association Le Vesseaux-mère et le Centre Socio-Culturel Le Palabre*

#### 3 actions CLAS

(Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

#### 9 collectifs d'enfants accompagnés

Ensemble d'actions visant à offrir, aux cités de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour rentrer à l'Ecole

*Collectifs d'enfants accompagnés par le Centre Socio-Culturel Le Palabre à Aubenas, le Centre Social et Culturel Au Fil de l'Eau à Pont d'Aubenas, et le Centre Socio-culturel ASA au quartier des Oliviers à Aubenas jusqu'en 2024*



## Parentalité

De nombreux dispositifs parentalité implantés sur le territoire pour accompagner les familles

### 1 LAEP

(Lieu d'accueil enfant-parent)

Lieu ouvert et convivial autour du jeu qui a pour vocation à créer du lien entre enfants et parents, sociabiliser l'enfant et rompre l'isolement des parents.

LAEPI Mosaïque initialement porté par le Centre socio-culturel ASA et repris par le Centre Socio-Culturel Le Palabre à Aubenas

### 1 structure d'Aide à domicile

Lieu permettant aux parents de bénéficier de la présence de professionnels à leur domicile, pour pallier les difficultés provisoires rencontrées avec ou par leurs enfants.

L'ADMR couvre le secteur du Bassin d'Aubenas

### 1 Ludothèque itinérante

Portée par le Centre Socio-Culturel Le Palabre à Aubenas

### 1 Lieu Ressources Parentalité

Lieux ressources dédiés à la parentalité, ils sont là pour accompagner les personnes en tant que parents à tous les âges et dans tous les moments de la vie éducative de votre enfant.

L'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) à Aubenas

### 1 structure de Médiation familiale

La médiation familiale cherche à restaurer la communication et à aider les membres d'une même famille à trouver conjointement des solutions à un conflit, avec l'aide d'un tiers qualifié : le médiateur familial.

AEMF / Sauvegarde 26 : Accueil Ecoute Médiation Familiale (AEMF) à Aubenas

### 1 Antenne Espace Rencontre

Lieu préconisé dans les situations où la relation enfant-parents est interrompue, difficile ou conflictuelle, et lorsque l'espace de rencontre représente la meilleure solution pour l'exercice du droit de visite.

Portée par le CIDFF à Aubenas



## Animation de la vie sociale

Le Centre Socio-Culturel Le Palabre, situé à Aubenas, couvre les communes du Bassin d'Aubenas



\*Données SENACS 2024 sur la base des données d'activité 2023

Renouvellement de l'agrément et réécriture du projet social en 2025 pour la période 2026-2029



## Animation de la vie sociale

Le Centre Social et Culturel Au Fil de l'Eau, situé à Pont d'Aubenas, couvre les communes d'Aubenas et Pont d'Aubenas



\*Données SENACS 2024 sur la base des données d'activité 2023

Renouvellement de l'agrément et réécriture du projet social en 2025 pour la période 2026-2029



## Animation de la vie sociale

Le Centre Socioculturel ASA, situé dans le quartier des Oliviers à Aubenas (en cours de liquidation en 2025)



\*Données SENACS 2024 sur la base des données d'activité 2023

Préfiguration d'un agrément EVS sur le quartier des Oliviers accompagnée par le CCAS d'Aubenas en vue d'obtenir un premier agrément pour l'année 2026



## Accompagnement social

(Allocataires Caf Ardèche avec enfants à charge au sens des prestations familiales)

Accompagnement conduit par les travailleurs sociaux Caf Ardèche en 2023  
sur le Bassin d'Aubenas



### Accompagnement Social

86

Situations :  
séparation, parent seul, AAPP - handicap/invalidité enfant,  
impayés de loyer, aide au conjoint/enfant

### Information-Conseil

126

Situations :  
séparation, impayés de loyer  
et aides au conjoint/enfant

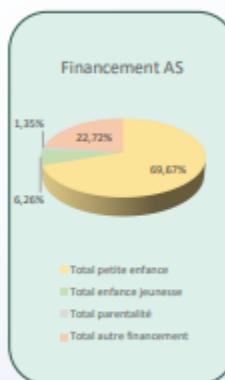
Une étude territoriale départementale pour la mise en place du parcours « arrivée d'un enfant »



- En novembre 2024, une action collective a été réalisée :  
« Une femme toutes les 48 heures » pour dénoncer les violences faites aux femmes.
- En 2024, une étude territoriale départementale pour la mise en place du parcours « arrivée d'un enfant » en lien avec le service prévention de la Cram. Dans cet objectif, des rencontres avec des acteurs de terrain ont été organisées :
  - Rencontre inter-crèches Sud Ardèche
  - Rencontre à la Pmi CMS Aubenas / Vals-les-Bains
  - Temps de travail Service social Caf / prévention Cram en vue des actions auprès des maternités et centres de périnatalité
  - Présentation du projet auprès de la maternité d'Aubenas par le Service social Caf / Prévention Cram.



## Répartition des financements



Moyenne  
485 €

Moyenne mensuelle des prestations versées par allocataire en 2023  
(Ardèche : 473 €)\*

	Poids des financements par secteur d'activité		Montant des financements versés		
	2021	2023	2021	2023	Évolution
Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant	76,61%	66,29%	2 139 464 €	2 517 007 €	17,65%
Relais petite enfance	4,68%	3,42%	130 617 €	129 953 €	-0,51%
<b>Total petite enfance</b>	<b>81,29%</b>	<b>69,71%</b>	<b>2 270 081 €</b>	<b>2 646 961 €</b>	<b>16,60%</b>
Accueil Adolescents	0,85%	0,65%	23 833 €	24 528 €	3,34%
Extracolaire	6,23%	4,48%	174 087 €	170 198 €	-2,23%
Périscolaire	1,45%	1,13%	40 462 €	42 983 €	6,23%
Prestation de Service Jeunesse	NS	NS	NS	NS	ND
<b>Total enfance jeunesse</b>	<b>8,54%</b>	<b>6,26%</b>	<b>238 382 €</b>	<b>237 810 €</b>	<b>-0,24%</b>
CLAS	NS	0,69%	NS	26 238 €	ND
LAEP	1,01%	0,66%	28 245 €	24 934 €	-11,72%
<b>Total parentalité</b>	<b>1,01%</b>	<b>1,35%</b>	<b>28 245 €</b>	<b>51 172 €</b>	<b>81,17%</b>
Chargés de coopération CTG	NS	1,36%	NS	51 762 €	ND
Aide à domicile	NS	13,84%	NS	525 647 €	ND
Centre Social (AGC)	6,65%	5,58%	185 817 €	211 875 €	14,02%
Centre Social (ACF - référent famille)	2,51%	1,95%	69 996 €	73 966 €	5,67%
<b>Total autre financement</b>	<b>9,16%</b>	<b>22,72%</b>	<b>255 813 €</b>	<b>883 250 €</b>	<b>237,45%</b>
<b>Total des prestations versées aux partenaires</b>	<b>5,73%</b>	<b>7,22%</b>	<b>2 792 521 €</b>	<b>3 799 193 €</b>	<b>36,05%</b>
<b>Total des prestations versées aux allocataires</b>	<b>94,27%</b>	<b>92,78%</b>	<b>45 938 985 €</b>	<b>48 834 845 €</b>	<b>6,30%</b>
<b>Total des prestations versées</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>48 731 505 €</b>	<b>52 634 038 €</b>	<b>8,01%</b>

\* exemple pour la part des financement versés pour l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, en 2023 : 66,26% -> montant versés en 2023 (2517007€)/ le total des prestations versées aux partenaires en 2023 (3799193,12€)

\*\* l'évolution des montants, entre 2021 et 2023 -> (montant 2023 - montant 2021)/montant 2023

NB : Les financements ci-dessus ne prennent pas en compte les aides au fonctionnement, à l'investissement et sur projets (notamment les appels à projets parentalité (ex-REAAP), jeunesse, politique de la ville, valeurs de la république, etc.) financés par la Caf de l'Ardèche entre 2021 et 2023.



## Analyse AFOM du territoire

ATOUTS	FAIBLESSE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un taux de couverture petite enfance aligné au taux national</li> <li>➤ Ouverture d'une crèche de 24 places à Aubenas (Sainte-Monique) et augmentation d'agrement pour l'association Baby's World (+2 places) en 2024 (+11% de places PSU)</li> <li>➤ 2 places AVIP proposées sur le territoire (crèches Aubenas et Vals-les-Bains)</li> <li>➤ De nombreux dispositifs et actions de soutien à la parentalité</li> <li>➤ Une structuration en cours de services jeunesse compétents (CSC Le Palabre et CCAS Aubenas)</li> <li>➤ Un taux de chômage des 15-24 ans en baisse depuis 2019 et des jeunes actifs moins précaires</li> <li>➤ Des solutions d'hébergement pour les jeunes en situation de fragilité disponibles sur Aubenas avec le FJT</li> <li>➤ Un poids financier Caf en augmentation sur les volets allocataires et partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Baisse des naissances sur le territoire</li> <li>➤ Un territoire marqué par des indicateurs de vulnérabilité, de précarité et d'emploi supérieurs aux indicateurs départementaux</li> <li>➤ Des indicateurs de précarité encore plus marqués sur le quartier Politique de la Ville</li> <li>➤ Peu de places AVIP / AVIS proposées au regard du profil socio-économique de la population</li> <li>➤ Une augmentation du nombre de familles monoparentales et une baisse des familles avec enfants</li> <li>➤ Des accueils de loisirs en semaine les mercredis et pendant les vacances scolaires</li> <li>➤ Accompagnement des jeunes à l'autonomie (savoirs d'agir et engagement) et également sur des problématiques d'accès aux droits et de santé mentale</li> <li>➤ Manque de logements pour les jeunes sur le territoire</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 agrément PS Jeunes porté par le CSC Le Palabre depuis 2024</li> <li>➤ Lancement des travaux du futur pôle jeunesse du CSC Le Palabre en 2025</li> <li>➤ 1 Projet Educatif de Territoire (PEDIT) en cours de réflexion sur la commune d'Aubenas</li> <li>➤ Reprise de la gestion du LAEP Monique du CSC ASA par le CSC Le Palabre en 2025</li> <li>➤ Reprise de la gestion des 2 RPE du territoire par la CCJA en 2023</li> <li>➤ Projet de préfiguration EVS sur le quartier des Oliviers par le CCAS d'Aubenas et reprise des activités et actions du CSC ASA depuis fin 2024</li> <li>➤ Renouvellement des projets sociaux des CSC d'Aubenas (Le Palabre et Au Fil de l'Eau) pour 2026-2029</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inflation et augmentation globale des charges de fonctionnement pour les équipements</li> <li>➤ Difficultés financières de plusieurs crèches et centres accueils associatifs depuis 2023</li> <li>➤ Liquidation du CSC ASA début 2025</li> <li>➤ Enjeux de pérennisation de l'offre existante (petite enfance, enfance, parentalité, etc.)</li> <li>➤ Équilibre de l'offre petite enfance avec l'ouverture de plusieurs MAM et crèches privées sur le territoire depuis 2022</li> <li>➤ Baisse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire</li> <li>➤ Problématiques de recrutement d'animateurs et d'accueil d'enfants en situation de handicap dans les ALSH</li> <li>➤ Problématiques d'accompagnement et d'accessibilité au logement pour les habitants les plus précaires sur les situations de mal logement (impayé de loyer, insécurité) et également avec l'application de la loi Climat et résilience qui interdit la location des logements dits "passives thermiques"</li> </ul>

**ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE**

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
EAJE PSU	MA Les Mini-Pouces Aubenas, Ma La Maison des Coccinelles (Aubenas), MA La Maison des Babelous (Labégude), MA Les Pandas (St Privat), MA Babyvinobre (Lachapelle et St Etienne de Fontbellon), MC Les Petits Déboulonnés (St Michel de Boulogne), MA Les P'tits Loups (Vals les Bains) et MC Les Calinous (St Andéol-de-Vals), Ma La Ronde des Ages (Aubenas)
RPE	RPE Sud (Lachapelle) et RPE Nord (Aubenas)
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	Classe passerelle (Aubenas)*
LAEP	LAEP Mosaïque CS Palabre (Aubenas)
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	Extra itinérant CS Le Palabre
Autres :	Ludothèque Le Palabre (Aubenas)*

<b>COMMUNE D'AUBENAS</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	Classe passerelle (Aubenas)*
Actions de soutien à la parentalité	Lieu Ressources Parentalité – EPE (Aubenas)*
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	Extra Pont CS et Sport 6-12, extra Combegayre 12-14, ados Pôle de services 15-17, péri Pont CS 6-14 = projets 2026, gestion CCAS Extra, péri et ados CS Palabre (Aubenas)
Accueils de jeunes	Jeunes CCAS Mairie Aubenas (2026) * Jeunes CS Le Palabre Aubenas*
CLAS	CLAS CCAS Aubenas* CLAS Le Palabre*

Centres sociaux/ Espace de vie sociale	EVS CCAS Mairie Aubenas (2026) * CS Au Fil de l'eau (Pont d'Aubenas) * CS Le Palabre (Aubenas)*
--	---

COMMUNE DE VALS-LES-BAINS	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	Extra CS Palabre (Vals)
CLAS	CLAS Le Palabre*

COMMUNE DE LAVILLEDIEU	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	Extra et péri CS Palabre Lavilledieu

- \* *Equipements / actions non soutenus dans le cadre du Bonus territoire Ctg.*

### ANNEXE 3 – PLAN D'ACTIONS 2026-2030 - MOYENS MOBILISES PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGES

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services.

Le plan d'actions est structuré autour de 5 thématiques, 11 axes stratégiques et 32 actions.

Les valeurs transversales à l'ensemble des thématiques CTG sont les suivantes :

- La lutte contre les discriminations
- L'égalité femmes-hommes
- La laïcité
- L'inclusion.

#### 1- THEMATIQUE : PETITE ENFANCE

##### Axe stratégique 1 : Pérennisation de l'offre d'accueil existante sur le territoire

Objectifs, *dans le respect des valeurs et du cadre légal rappelé en préambule :*

- Maintenir le nombre de places d'accueil petite enfance à l'échelle du territoire en adéquation avec l'évolution de la demande
- Repérer et accompagner les équipements en difficulté
- Poursuivre les actions collectives favorisant la qualité d'accueil dans les équipements (accès à la culture, éveil à la nature, ateliers parentalité, ...)
- Soutenir la formation des professionnels de la petite enfance

**Action 1 :** Poursuivre la mise en place des comités techniques pour repérer et accompagner les EAJE et AMA en difficulté

**Action 2 :** Poursuivre l'événement mois de la petite enfance/journée des familles

**Action 3 :** Développer la végétalisation des espaces extérieurs fréquentés par la petite enfance

**Action 4 :** Développer l'accès à la culture pour les 0-6 ans

**Action 5 :** Développer l'analyse de la pratique professionnelle pour les directions de crèches et les animatrices de Relais Petite Enfance

**Action 6 :** Développer les journées pédagogiques CCBA pour les professionnels de la petite enfance

## **Axe stratégique 2 : L'émergence de nouveaux besoins d'accueil pour les familles nécessite une offre adaptée**

Objectifs, *dans le respect des valeurs et du cadre légal rappelé en préambule* :

- Réfléchir aux perspectives de transition pour les professionnels de l'accueil individuel et la pénurie de professionnels en accueil collectif
- Soutenir l'accueil inclusif des enfants (formations, dispositifs, moyens financiers,...)
- Promouvoir les dispositifs facilitant l'insertion des familles (AVIP,...)

**Action 7 :** Créer des perspectives de transition dans les métiers de la petite enfance en partenariat avec France Travail

**Action 8 :** Cordonner un parcours d'accompagnement inclusion

## **Axe stratégique 3 : Le PIAPE / RPE, un véritable observatoire de la petite enfance**

Objectifs, *dans le respect des valeurs et du cadre légal rappelé en préambule* :

- Faciliter la mise en relation entre l'offre et les besoins des familles
- Être en veille et alerter sur les difficultés rencontrées par les équipements, les assistantes maternelles ou les familles
- Repérer et accompagner les MAM et Assistantes maternelles en difficulté

**Action 9 :** Pérenniser les Relais Petite Enfance/PIAPE

**Action 10 :** Renforcer la mission d'observatoire de la petite enfance

**Action 11 :** Créer une journée porte ouverte des assistantes maternelles agréées

Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026
COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSIN D'AUBENAS		<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transférée leurs compétences : 40438 Habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transférée leurs compétences : 40 438 Habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transférée leurs compétences : 40438 Habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transférée leurs compétences : 40 438 Habitants

Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : *Communauté de Communes Bassin d'Aubenas*

Type de mode d'accueil/dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension... - A titre indicatif -	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE PSU	254	254	254	254	254	254	Maintien du nombre de places et donc de la masse salariale	Actuellement deux EAJE à accompagner de manière renforcée : EAJE Les P'tits Loups EAJE Les P'tits Déboulonnés	EAJE Les Mini-Pouces : prévision de la création d'un préau et d'une extension de l'espace extérieur EAJE Baby Vinoire Lachapelle : projet de pose de pergola	50 000 euros/an répartis sur les bâtiments dont la CCBA à la propriété (7bâtiments)	Responsable bâtiment et coordinatrice petite enfance
Micro-crèche Paje	24	24	24	24	24	24					
MAM	8 MAM pour 25 AMA	10 MAM (Projets Aubenas et Labégude)	11	12	13	14	Soutenir et développer les MAM pour répondre aux besoins	Trouver des locaux pour l'installation d'AMA en MAM			
Assistants maternels (hors MAM)	82 AMA	82	82	82	82	82	Maintenir le nombre d'AMA sur le territoire	Difficulté pour les AMA d'avoir des contrats face à la baisse de la demande			
RPE	2 RPE	3 ETP	3 ETP	3 ETP	3 ETP	3 ETP	Maintien du nombre d'ETP	Besoin de valoriser le métier d'AMA et de les soutenir lorsque diminution des contrats			
Dispositifs passerelles	1 classe passerelle	1	1	1	1	1	Maintien du dispositif en QPV				

**Fiche action 1 : Poursuivre la mise en place des comités techniques pour repérer et accompagner les EAJE et AMA en difficulté**

Enjeu CTG : Pérennisation de l'offre d'accueil existante sur le territoire

Objectifs CTG : Repérer et accompagner les MAM et Assistantes maternelles en difficulté / Maintenir le nombre de place d'accueil petite enfance à l'échelle du territoire en adéquation avec l'évolution de la demande

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Une démographie en constante évolution Une baisse de la demande en 2025 Des écoles maternelles qui accueillent à l'âge de 2 ans Impact significatif sur le taux d'occupation des EAJE et les contrats des AMA	EAJE AMA Familles et enfants
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Pérenniser l'offre d'accueil existante sur le territoire Répondre à la demande des familles Pallier les aléas du taux de natalité et de la demande	Alerter en cas de baisse importante dans les crèches : intervention d'un comité technique d'accompagnement à destination AMA ou des EAJE Lorsqu'il y a une baisse de fréquentation, un investissement plus important sur la qualité d'accueil Soutenir et accompagner les AMA pour s'installer en MA Revoir les modalités de critères d'admission en commission PIAPE en fonction de la demande (remplissage en fonction des entrées enfants)
	Echéances de réalisation (période 2026-2030) 2026
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
CCBA	Maintien des emplois et des places d'accueil Répondre à la demande tout de suite : une offre de services efficace
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
RPE-PIAPE PMI CAF ACEPP	Nombre de suivis menés Nombre de comités techniques mis en place Nombre de partenaires présents au comité technique Nombre d'EAJE suivis IDA
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA	

**Fiche action 2 : Poursuivre l'événement mois de la petite enfance/journée des familles**

Enjeu CTG : Pérennisation de l'offre d'accueil existante sur le territoire

Objectifs CTG : Poursuivre les actions collectives favorisant la qualité d'accueil dans les équipements (accès à la culture, éveil à la nature, ateliers parentalité, ...)

**Compétence(s) SPPE concernée(s) :**

→ **Soutenir la qualité des modes d'accueil**

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Besoin d'événements fédérateurs autour de la petite enfance Besoin de rendre les services aux personnes visibles Événements pour les familles du territoire Accès aux services facilité pour les familles Rendre attractif le territoire Créer des liens entre partenaires	Familles EAJE AMA RPE-PIAPE
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Rendre visible les services aux familles Créer un dynamisme autour de la petite enfance Créer des partenariats entre acteurs de la petite enfance Répondre à la demande des familles et des professionnels de la petite enfance	Plusieurs réunions avec les partenaires autour de l'organisation des événements Intelligence collective Réalisation de partenariats pour mener des actions
	Echéances de réalisation (période 2026-2030) 2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Service petite enfance CCBA	Dynamique autour de la petite enfance sur le territoire Création de partenariats Visibilité des acteurs pour les familles
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
AMA RPE-PIAPE CAF PMI ACEPP Partenaires petite enfance-parentalité Associations	-nombre de familles bénéficiaires -nombre de nouveaux partenariats créés -taux de participation des professionnels du territoire -satisfaction des familles et des professionnels
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA	

**Fiche action 3 : Développer la végétalisation des espaces extérieurs fréquentés par la petite enfance**

Enjeu CTG : Pérennisation de l'offre existante sur le territoire

Objectifs CTG : Poursuivre les actions collectives favorisant la qualité d'accueil dans les équipements (accès à la culture, éveil à la nature, ateliers parentalité, ...)

**Compétence(s) SPPE concernée(s) :**

→ Soutenir la qualité des modes d'accueil

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Charte nationale d'accueil du jeune enfant : <i>le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement</i></li> <li>-Des espaces d'accueil qui manquent de végétalisation</li> <li>-Manque de moyens financiers et de compétences pour aménager et végétaliser les espaces extérieurs</li> <li>-Accompagner les EAJE et les AMA dans la végétalisation de leur espace</li> </ul>	EAJE AMA
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Accompagner, planifier, financer et mettre en place des espaces extérieurs propices à l'éveil à la nature  Assurer un accueil de qualité pour les enfants  Permettre aux professionnels d'avoir des espaces de qualité pour s'épanouir dans leur cadre	Formation des professionnels Accompagnement par des professionnels de l'aménagement extérieur Soutien financier des structures pour la végétalisation des espaces extérieurs Création d'un parcours sensoriel pour les enfants (RPE et EAJE)  Echéances de réalisation (période 2026-2030) 2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Service petite enfance au sein du Pôle services à la population Association VIE PNR ?	Des espaces extérieurs végétalisés Un accueil de qualité pour les enfants et les professionnels
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
AMA RPE-PIAPE CAF PMI ACEPP Pétales 07	Nombre de professionnels formés Nombre de structures financées Mise en place du parcours sensoriel Satisfaction des familles et des professionnels
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA	

#### ***Fiche action 4 : Développer l'accès à la culture pour les 0-6 ans***

Enjeu CTG : Pérennisation de l'offre d'accueil existante sur le territoire

Objectifs CTG : Poursuivre des actions collectives favorisant la qualité d'accueil dans les équipements

##### **Compétence(s) SPPE concernée(s) :**

→ **Soutenir la qualité des modes d'accueil**

Diagnostic initial	Public cible
Manque d'accès à la culture pour les enfants Continuer le développement de lien entre partenaires de la culture et de la petite enfance	Enfants 0-6 ans Parents Professionnels de la petite enfance
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Pérenniser les liens entre la médiathèque intercommunale et le service petite enfance -Créer des événements culturels à destination des familles -Faire rentrer dans le quotidien de l'enfant la culture	-Formations auprès des professionnels de la petite enfance -Création de temps de sensibilisation à destination des familles -Intervention auprès des enfants et familles -Sensibiliser à l'importance des outils culturels (livres, nature, musique, ...) -Création de temps dédiés et ritualisés
Echéances de réalisation	2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCBA-service petite enfance Médiathèque Intercommunale MDA	Valorisation de la culture dans le développement de l'enfant Lutter contre la précarité culturelle Favoriser le lien enfants-adultes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Associations EPE Intervenants extérieurs EAJE RPE	Nombre d'actions culturelles créées Nombre d'enfants concernés Nombre de professionnels formés Nombre de familles ayant participé
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	CCBA

***Fiche action 5 : Développer l'analyse de la pratique professionnelle pour les directions de crèches et les animatrices de Relais Petite Enfance***

Enjeu CTG : Pérennisation de l'offre d'accueil existante sur le territoire

Objectifs CTG : Soutenir la formation des professionnels de la petite enfance

**Compétence(s) SPPE concernée(s) :**

→ Soutenir la qualité des modes d'accueil

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
<p>Les missions de direction crèche ont évolué : de plus en plus de gestion et d'administratif</p> <p>Complexité du travail d'encadrement et du travail d'accueil des familles</p> <p>Lourdeurs administratives du poste</p> <p>Des familles qui demandent un accompagnement étroit et resserré</p> <p>Des animateurs RPE qui accueillent des AMA et des familles avoir des problématiques complexes</p> <p>Quelle posture pour les animateurs de RPE</p>	<p>Direction EAJE</p> <p>Animatrices RPE</p>
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
<p>Outiliser les postes d'encadrement : gestion des conflits, mise en situation</p> <p>Mutualiser des outils</p> <p>Echanger sur des situations communes</p> <p>Professionnalisation de ces métiers</p>	<p>APP pour les directions d'EAJE (CCBA)</p> <p>APP pour les animatrices RPE (Ardèche)</p> <p>Echéances de réalisation (période 2026-2030)</p> <p>2027</p>
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
<p>Service petite enfance CCBA</p> <p>ACEPP</p>	<p>Mutualiser les outils</p> <p>Professionnalisation</p> <p>Gestion des conflits</p> <p>Entraide</p> <p>Solidarité/Partenariats</p>
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
<p>EAJE</p> <p>CAF</p> <p>PMI</p> <p>ACEPP</p> <p>RPE-PIAPE</p>	<p>Taux d'absentéisme dans les équipes</p> <p>Nombre de séances mises en place</p> <p>Nombre de professionnels EAJE</p> <p>Nombre de professionnels RPE</p> <p>Nombre de postes vacants en EAJE et RPE</p>
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA	

***Fiche action 6 : Développer les journées pédagogiques CCBA pour les professionnels de la petite enfance***

Enjeu CTG : Pérennisation de l'offre d'accueil existante sur le territoire

Objectifs CTG : Soutenir la formation des professionnels de la petite enfance

**Compétence(s) SPPE concernée(s) :**

→ **Soutenir la qualité des modes d'accueil**

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Besoin de renforcer les liens Mixer les professionnels de la petite enfance pour créer des échanges et des liens entre paires Des métiers en tension qui doivent être valorisés	Professionnels de l'accueil collectif et individuel
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Professionnalisation des acteurs de la petite enfance Valorisation des métiers de la petite enfance Création de liens entre acteurs de la petite enfance	Organiser une journée pédagogique commune aux professionnels de la petite enfance : -conférence thématique -ateliers mise en pratique
	Echéances de réalisation (période 2026-2030) 2026 puis tous les 2 ans
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Service petite enfance CCBA	Mutualiser les outils Professionnalisation Visibilité des acteurs petite enfance Création de liens entre professionnels Meilleure qualité d'accueil des enfants et familles
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
EAJE CAF PMI ACEPP RPE-PIAPE Partenaires sollicités en fonction thématique choisie	Nombre de temps d'interconnaissance entre partenaires Nombre de professionnels mobilisés Diversité des thématiques abordées durant les temps d'échange
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA	

***Fiche action 7 : Créer des perspectives de transition dans les métiers de la petite enfance en partenariat avec France Travail***

Enjeu CTG : L'émergence de nouveaux besoins d'accueil pour les familles nécessite une offre adaptée

Objectifs CTG : Réfléchir aux perspectives de transition pour les professionnels de l'accueil individuel et la pénurie de professionnels en accueil collectif

**Compétence(s) SPPE concernée(s) :**

→ Planifier le développement et/ou le maintien des modes d'accueil

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Des AMA qui se retrouvent en difficulté faute de contrats face à la baisse de la demande Des EAJE qui n'arrivent pas à recruter du personnel diplômé et qualifié	EAJE AMA
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Création d'une mobilité de carrière pour les AMA Sécuriser l'emploi des AMA Permettre aux EAJE d'avoir un vivier de candidats formés et diplômés Lutter contre la pénurie de professionnels de la petite enfance	Mise en place de plusieurs outils à destination des AMA : -bilan de compétences -stage -VAP -Validation des diplômes -présentation des métiers de la petite enfance -soutien financier
Echéances de réalisation (période 2026-2030)	
2028	
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
CCBA en lien avec France Travail	Valorisation du métier d'AMA Professionnalisation des AMA Diplômés les AMA Qualité d'accueil pour les enfants avec le recrutement d'AMA qualifiées
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
France Travail RPE PIAPE EAJE GRETA et centres de formation MIFE ACEPP	Nombre d'assistantes maternelles informées Nombre d'assistantes maternelles formées Nombre d'EAJE rencontrant des difficultés de recrutement  Nombre d'assistantes maternelles en sous activité Nombre de comités de suivi avec France Travail Nouveaux partenariats créés
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA	

**Fiche action 8 : Coordonner un parcours d'accompagnement inclusion**

Enjeu CTG : L'émergence de nouveaux besoins d'accueil pour les familles nécessite une offre adaptée

Objectifs CTG : Soutenir l'accueil inclusif des enfants

**Compétence(s) SPPE concernée(s) :**

→ **Soutenir la qualité des modes d'accueil**

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Une arrivée des enfants en institution spécialisée trop tardive Des enfants en situation de handicap avec des besoins spécifiques Importance d'accueillir les enfants en situation de handicap dans du droit commun Questionnement des professionnels de la petite enfance au sujet de l'accueil de ces enfants et l'accompagnement des familles Légitimer des professionnels de la petite enfance pour interpeller les parents sur ces sujets	Parents AMA Enfants Professionnels de la petite enfance
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Meilleur accueil des enfants en situation de handicap ou en détection Légitimer les professionnels de la petite enfance autour de ce sujet : repérer, accompagner les familles et accueillir l'enfant Accompagner les professionnels pour repérer les comportements qui questionnent	Réaliser une journée de la différence Formation des professionnels de la petite enfance autour de l'inclusion Création d'un répertoire réseau autour de ces questions Création d'éléments de communication sur ce sujet à destination de tous (parents et professionnels de la petite enfance)
	Echéances de réalisation (période 2026-2030) 2026
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Service petite enfance CCBA	Prise en charge précoce de l'enfant Détection du handicap chez l'enfant de 0-3 ans Conduite à tenir pour les professionnels : détection, accompagnement et accueil Soutien aux familles et aux professionnels
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
PRH07 PMI CAF CIDFF CAMSP	-Nombre de structures bénéficiant du bonus inclusion (EAJE) / aide exceptionnelle inclusion -Nombre de professionnels formés à l'accueil inclusif -Mise en place de temps d'analyse de la pratique - Réalisation de la journée de la différence - Satisfaction des familles et des professionnels
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA	

### Fiche action 9 : Pérenniser les Relais Petite Enfance/PIAPE

Enjeu CTG : Le PIAPE / RPE, un véritable observatoire de la petite enfance

Objectifs CTG : Faciliter la mise en relation entre l'offre et les besoins des familles

**Compétence(s) SPPE concernée(s) :**

- Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles
- Informer et accompagner les familles
- Planifier le développement et/ou le maintien des modes d'accueil
- Soutenir la qualité des modes d'accueil

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
<p>Un accueil individuel porté par 82 assistants maternels en activité à domicile, 22 assistants maternels en activité dans une Maisons d'assistants maternels (Mam) et 2 Relais Petite Enfance (RPE). Diminution du nombre d'assistants maternels actifs à domicile entre 2019 et 2023 (-14%)</p> <p>27% des assistants maternels ont plus de 55 ans sur le territoire</p> <p>Ouverture de 3 Mam (Lachapelle-sous-Aubenas, Lavilledieu et Saint-Sernin) et fermeture d'une Mam à Aubenas, en 2024.</p> <p>Un service PIAPE très sollicité</p>	<p>AMA Familles Enfants</p>
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
<p>Pérenniser l'offre d'accueil individuel et valoriser le métier d'AMAT</p> <p>Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel</p> <p>Permettre aux enfants de se sociabiliser et aux AMAT de partager leurs pratiques et d'échanger</p> <p>Permettre aux familles, AMAT de trouver un lieu ressource, d'écoute et d'accompagnement</p> <p>Informier les familles sur les différents modes de garde du territoire</p> <p>Permettre de donner une réponse adaptée aux problématiques des familles</p>	<p>Communication sur ces services auprès des familles, Animation des commissions d'attribution des places en crèches</p> <p>Réalisation d'ateliers collectifs pour les AMA</p> <p>Mise en place de formations pour les AMA</p> <p>Création de projets à destination des AMA</p> <p>Gestion des places AVIP et lien avec les partenaires insertion</p>
Echéances de réalisation (période 2026-2030)	2026 - 2030
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
AMA / CAF / PMI / ACEPP	<p>Satisfaction des familles sur le parcours d'accès aux services</p> <p>Nombre de familles informées</p> <p>Nombre de familles ayant trouvé une solution de garde adaptée à leur besoin</p> <p>Nombre de familles ayant eu un refus pour une place en EAJE</p>
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	CCBA

### ***Fiche action 10 : Renforcer la mission d'observatoire de la petite enfance***

Enjeu CTG : Le PIAPE / RPE, un véritable observatoire de la petite enfance

Objectifs CTG : Être en veille et alerter sur les difficultés rencontrées par les équipements, les assistantes maternelles ou les familles

**Compétence(s) SPPE concernée(s) :**

- **Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles**
- **Informer et accompagner les familles**
- **Planifier le développement et/ou le maintien des modes d'accueil**
- **Soutenir la qualité des modes d'accueil**

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Besoin sur le territoire d'assurer une veille sociale sur l'évolution de besoins des familles afin d'adapter l'offre de service à la demande des familles.  CCBA, autorité organisatrice d'accueil du jeune enfant avec pour mission de planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil	Territoire CCBA
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Assurer une veille sociale et apporter des éléments ressources en direction de la petite enfance et la parentalité pour être force de proposition et apporter des réponses pertinentes ou innovantes adaptée au territoire  Eclairer ou accompagner une décision / un choix politique  Déetecter l'existant, répertorier, Diagnostiquer les besoins et analyser ces besoins	Mettre à jour les indicateurs de suivi Réaliser une veille sociale de territoire : besoins des familles Alerter quand les EAJE, les AMA, les familles sont en difficulté : diminution de la demande, AMA en sous activité, ...  Echéances de réalisation (période 2026-2030) 2026 - 2030
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
RPE-PIAPE  Service petite enfance CCBA	Tenir à jour un tableau avec les indicateurs Un retour annuel aux partenaires sur cet observatoire Mesurer les délais d'attente des familles pour trouver une solution de garde Comprendre et expliquer les évolutions
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
AMA-EAJE CAF PMI ACEPP	Nombre de places maintenues par type d'accueil Evolution du taux de couverture petite enfance Nombre d'assistantes maternelles en activité sur le mois de référence Nombre d'action de soutien aux équipements et aux assistantes maternelles en difficulté
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA	

**Fiche action 11 : Créer une journée porte ouverte des assistantes maternelles agréées**

Enjeu CTG : Pérennisation de l'offre d'accueil existante sur le territoire

Objectifs CTG : Repérer et accompagner les MAM et AMA en difficulté

**Compétence(s) SPPE concernée(s) :**

- **Informier et accompagner les familles**
- **Planifier le développement et/ou le maintien des modes d'accueil**
- **Soutenir la qualité des modes d'accueil**

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Difficulté de visibilité des AMA Manque de demande en accueil individuel Besoin de valorisation du métier d'AMA Lever les craintes des parents concernant l'accueil individuel	Parents et futurs parents AMA Enfants
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Soutenir le métier d'AMA en :  -Levant les craintes sur l'accueil individuel auprès des parents -Valorisant le métier d'AMA -Mettant en lien les familles et les AMA	Journée porte ouverte à construire avec les AMA du territoire : -jobdating -ateliers -présentation des AMA -présentation des RPE -spectacle pour les familles
	Echéances de réalisation (période 2026-2030)
	2026
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
RPE-PIAPE Service petite enfance au sein du Pôle service à la population	Valoriser le métier d'AMA Rendre visible les AMA et leur professionnalisme
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
AMA RPE-PIAPE CAF PMI ACEPP	Nombre de familles / parents présents Nombre d'assistantes maternelles présentes Nombre d'assistantes maternelles en activité sur le mois de référence Satisfaction des familles et des assistantes maternelles
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA	

## **2- THEMATIQUES : ENFANCE**

### **Axe stratégique 4 : L'accessibilité de tous les enfants du territoire à une offre d'accueil de loisirs de qualité**

Objectifs, *dans le respect des valeurs et du cadre légal rappelé en préambule* :

- Développer de l'offre d'accueil de loisirs en adéquation avec les besoins (15 derniers jours d'août et le mercredi notamment sur la tranche d'âge - 6 ans)
- Lancer une réflexion concernant l'accessibilité financière des familles au regard des conventions communales signées ou non
- Assurer une qualité optimale des accueils en termes de formation des équipes, d'offre pédagogique, d'horaires et de périodes de vacances
- Encourager les activités sportives, culturelles et de loisirs au sein des équipements
- Permettre d'accueillir des enfants en situation de handicap ou ayant des particularités dans les ALSH dans de bonnes conditions tant pour les enfants, les parents et les professionnels

**Action 12** : Promouvoir l'intérêt des accueils de loisirs auprès des communes

**Action 13** : Développer l'offre d'accueil de loisirs en fonction des besoins non couverts

**Action 14** : Améliorer la qualité d'accueil en ALSH

**Action 15** : Développer l'inclusion dans les Accueils de loisirs

### **Axe stratégique 5 : Animation et coordination du réseau partenarial des acteurs de l'enfance**

Objectifs, *dans le respect des valeurs et du cadre légal rappelé en préambule*

- Répondre de façon coordonnée et concertée aux besoins identifiés

***Fiche action 12 : Promouvoir l'intérêt des accueils de loisirs auprès des communes***

Enjeu CTG : L'accessibilité de tous les enfants du territoire à une offre d'accueil de loisirs de qualité

Objectifs CTG : développer offre de loisirs en adéquation avec les besoins (vacances, mercredis etc...)

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
<p>Les communes ne savent pas ce que ce représente l'ALSH financièrement, et ne sont pas toujours sensibles à cette offre de service public aux familles</p> <p>Inégalité de financement entre les communes du territoire (ceux qui portent, ceux qui financent ou pas)</p> <p>Mauvaise information des élus sur le prix d'une journée de centre de loisirs</p> <p>Des familles peu satisfaites de l'offre existante (enquête aux familles)</p>	Les élus des communes
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- prise de conscience des élus du besoin de garde des familles au sein des accueils de loisirs</li> <li>- collaboration entre les communes et l'intercommunalité</li> <li>- financements partagés</li> </ul> <p>Présenter le service ALSH comme un service primordial pour les familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions et rencontres avec les communes concernées et partenaires</li> <li>- Réunions d'informations</li> <li>- Travail de sensibilisation des élus dans une perspective de signature de nouvelles conventions avec les communes</li> <li>- révision des conventions pour que les familles puissent couvrir leurs besoins</li> </ul> <p>Echéances de réalisation (période 2026-2030)</p> <p>En 2026 après les élections et mise en place ensuite</p>
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Chargées de coopération et communes porteuses d'ALSH (Lavilledieu et Vals Les Bains)	<p>Offre adaptée à la demande sur le bassin de vie</p> <p>Financement partagée et potentiellement ouverture d'accès aux familles</p> <p>Faire comprendre le coût réel des ALSH</p> <p>Faire s'investir les communes</p> <p>Attractivité du territoire</p>
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCBA</li> <li>• Communes du territoire (les 28)</li> <li>• Communes qui portent ALSH</li> <li>• Palabre et CCAS Aubenas (porteurs)</li> </ul>	<p>Nombre de réunions de sensibilisation mises en place</p> <p>Nombre de nouvelles conventions signées</p> <p>Satisfaction des familles</p>
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
Aubenas, Vals-lès-Bains, Lavilledieu, CCBA	

***Fiche action 13 : Développer l'offre d'accueil de loisirs en fonction des besoins non couverts***

Enjeu CTG : L'accessibilité de tous les enfants du territoire à une offre d'accueil de loisirs de qualité

Objectifs CTG : Lancer une réflexion concernant l'accessibilité financière des familles au regard des conventions communales signées ou non

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Un seul lieu d'accueil le mercredi et pas la possibilité d'accueil les 15 derniers jours d'août et pendant vacances de noël Besoin d'accueil pour les 3-6 ans Avant d'imaginer développement, bien quantifier les besoins	Toutes les familles du territoire Les enfants de 3 à 11 ans du territoire communautaire Pour toutes les familles du territoire intercommunal
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Proposer un accueil de loisirs sur le territoire pendant toutes les vacances sans fermeture S'appuyer sur les structures existantes pour répartir les charges Développement du seul lieu d'accueil du mercredi moyennant des soutiens financiers humains, et matériels, locaux Développer une réponse d'accueil de loisirs adaptée aux familles Qualité de l'offre pédagogique mais attention aux coûts Renforcer l'accueil sur toutes les communes (suffisamment dimensionnées) pour ALSH itinérant	Ouverture éventuelle d'un accueil de loisirs sur le territoire accessible à toutes les familles Répartir des temps d'ouverture avec - 6 ans au Palabre et pour les + de 6 ans fil de l'eau par exemple Convention avec le palabre pour avoir plus de places Diagnostic = questionnaire aux familles
Echéances de réalisation (période 2026-2030)	2027
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
CCBA – Mairie d'Aubenas Les gestionnaires porteurs d'ALSH	Répondre aux besoins de garde des familles Donner satisfaction aux familles
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
Le palabre Le fil de l'eau Combegayre Palabre ou autre ALSH Avec les élus pour + de communication	-Nombre de familles questionnées -Taux d'évolution du nombre d'actes en accueil de loisirs -Nombre de réunions de concertation -Satisfaction des familles - Nombre de communes conventionnées
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	CCBA et Aubenas

### ***Fiche action 14 : Améliorer la qualité d'accueil en ALSH***

Enjeu CTG : L'accessibilité de tous les enfants du territoire à une offre d'accueil de loisirs de qualité

Objectifs CTG : Assurer une qualité optimale des accueils en termes de formation des équipes, d'offres pédagogiques, d'horaires et de période de vacances/ encourager les activités sportives culturelles et de loisirs au sein des équipements

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Désintérêt des animateurs dû au manque de reconnaissance financière essoufflement des animateurs passionnés (constat visible auprès des parents)  Demande / besoin d'activités éducatives de qualité, notamment pour les enfants en situation de handicap  Manque de diversification pédagogique dans la formation des animateurs pour animer des accueils originaux (demande des familles) nature cuisine, cirque, jardin, sports etc...	Les animateurs Les responsables de secteur d'animation des structures Les directeurs des ALSH
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Renforcer les compétences du BAFA pour augmenter la qualité de l'accueil  Autonomiser les structures sur la réalisation d'ateliers pour renforcer l'offre pédagogique et attractive  Fidéliser les animateurs et créer des postes complémentaires et pérennes  Permettre de rendre les associations du territoire visible en créant des projets communs  Proposer des interventions pédagogiques aux ACM et autres acteurs de l'enfance : - activités autour de la nature/ jardin etc... - activités artistiques (arts du cirque)  Proposer des supports pour des projets Créer un vivier d'animateurs mieux formés et renforcer leurs compétences  Autonomiser les structures sur les réalisations d'activités plus innovantes et attractives Proposer des actions / des dispositifs spécifiques pour les enfants en situation de handicap	Présentation des possibilités de projet pour les associations ressources = rencontre avec les directeurs et les animateurs d'ACM Lien avec le volet formation= les actions sont préparées / prolongées par les équipes Mettre en place des formations BAFA récurrentes et régulières (ateliers de mise en pratique) Solliciter les acteurs du territoire sur le contenu pour orienter les jeunes intéressés par le BAFA Dans la formation intégrer le fait que les animateurs doivent créer un contenu d'activité inclusif Ateliers de mise en pratique avec les publics Formation par l'action
Echéances de réalisation (période 2026-2030)	Tout au long de la CTG 2026-2030 Mise en place régulièrement des thématiques co-portées par les ACM et les structures ressources (associations)
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Pilotage : CCBA /communes Co portage : • Structures porteuses des ACM • PNR • CAF	Participation à l'attractivité du territoire Amélioration de l'offre pédagogique Montée en compétence des animateurs Augmentation de l'attractivité des structures d'accueil

• Pétale 07	Développement du lien et des échanges inter structures / associations
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
Les associations qui proposent des actions éducatives de qualité	-Nombres de BAFD financés sur le territoire
Les associations locales spécialisées	-Part des animateurs formés à l'accueil inclusif -Nombre d'heures de formation par agent et par an -Evaluation effectuée auprès des enfants/ des familles / des équipements pédagogiques des ACM - Satisfaction des familles -Stabilité des équipes d'animation -Nouveaux partenariats créés pour une diversité d'intervention pédagogique
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA et mairie Aubenas	

### ***Fiche action 15 : Développer l'inclusion dans les Accueils de loisirs***

Enjeu CTG : L'accessibilité de tous les enfants du territoire à une offre d'accueil de loisirs de qualité

Objectifs CTG : Permettre d'accueillir des enfants en situation de handicap ou ayant des particularités dans les ALSH dans de bonnes conditions tant pour les enfants, les parents ou les professionnels

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Manque de connaissance du public et des enfants à besoins spécifiques	Les animateurs
Manque de formations	Les directeurs des ALSH
Manque de personnels qualifiés et de compétences	
Des tensions récurrentes avec les familles sur l'accueil de leur enfants	
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Consolider l'accueil des enfants à besoin spécifiques	Travail collaboratif avec le PRH -Formation et sensibilisation sur le handicap
Assurer un accueil pérenne de l'enfant	Intervention de soutien afin de faire évoluer les conditions d'accueil pour s'adapter aux besoins spécifiques des enfants et garantir l'inconditionnalité de leur accueil
Valoriser les animateurs formés compétents	-Assurer une prise en charge des animateurs qualifiés pour le surencadrement par des éducateurs spécialisés (mise à disposition par ex.) -Adaptation des modalités d'accueil, mettre en place un protocole d'accueil spécifique, développement de projet inclusif -Travail en réseau avec les différents acteurs du handicap
Echéances de réalisation (période 2026-2030)	2026-2027
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
1 le pilote = le Palabre 2 co portage : PRH + CCAS Aubenas	- Accueil inconditionnel - Assurer la sécurité physique et morale de l'enfant et des autres enfants - Garantir une qualité de fonctionnement pour les professionnels
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
Les professionnels du médico-social (ADAPEI PRH)	Existence de protocoles d'accueil spécifique dans toutes les structures
Fédération des centres sociaux	- Nombre de professionnels formés et sensibilisés au handicap
Formateurs BAFA (approfondissement « handicap »)	- Nombre de structures bénéficiant du complément inclusif (ALSH) / aide exceptionnelle inclusion
CAF	

	<ul style="list-style-type: none"><li>-Nombre d'actions proposées aux familles pour répondre aux besoins</li><li>-Satisfaction des familles</li><li>-Turnover dans les équipes d'animation</li></ul>
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
Mairie Aubenas et CCBA	

### 3- THEMATIQUES : JEUNESSE

#### Axe stratégique 6 : Un environnement propice pour favoriser la mobilisation et l'épanouissement des jeunes.

Objectifs, *dans le respect des valeurs et du cadre légal rappelé en préambule*

- Dépasser les représentations relatives à l'accès à l'emploi par la valorisation des contrats et des métiers
- Soutenir l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes
- Renforcer la prévention contre les violences, le harcèlement, l'usage des réseaux sociaux
- Favoriser la prévention à la santé, l'accès aux droits, au sport et à la culture
- Améliorer la mobilité des jeunes par des solutions de transport alternatives (bus, covoiturage et voies cyclables)
- Favoriser le lien social, le vivre ensemble, la citoyenneté autour d'espaces jeunes et l'accompagnement aux séjours pour encourager l'autonomie et l'émancipation des jeunes

**Action 16 :** Mettre en place l'action de « la passerelle jeune » sur le territoire

**Action 17 :** Créer une journée rencontre entreprises-jeunes

**Action 18 :** Parler prévention avec et pour les jeunes (santé, addictions, harcèlement, usage des réseaux, ...)

**Action 19 :** Déployer un service de covoiturage sur la CCBA

**Action 20 :** Mettre en place le projet numérique jeunes-séniors

#### Axe stratégique 7 : Animation et coordination du réseau partenarial jeunesse

Objectifs, *dans le respect des valeurs et du cadre légal rappelé en préambule*

- Rendre lisible l'offre de service pour les jeunes et les professionnels
- Coordonner l'offre de services

**Action 21 :** Créer d'une carte interactive de tous les lieux et actions jeunesse du territoire

***Fiche action 16 : Mettre en place l'action de « la passerelle jeune » sur le territoire***

Enjeu CTG: Un environnement propice pour favoriser la mobilisation et l'épanouissement des jeunes.

Objectifs CTG :

Dépasser les représentations relatives à l'accès à l'emploi par la valorisation des contrats et des métiers / Soutenir l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Des jeunes de plus en plus en décrochage scolaire Manque de solutions pour les jeunes « invisibles » (jeunes déscolarisés, sans emploi, sans formation)	Jeunes de 16-25 ans déscolarisés, sans emploi et sans formation
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Remobilisation des jeunes : -aller vers une reprise d'activité -sortir de l'isolement social  Accompagner les jeunes « invisibles » : -formations à des métiers (cuisine, mécanique, réparation de cycles, ...) -formations employabilité (CV, entretiens, rencontre autour des métiers) -lever les freins pour ces jeunes (mobilité, ...)	<p>Organiser deux sessions par an (6 semaines/session)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 semaine cohésion (pratique du cirque)</li> <li>• 1 semaine de formation professionnelle</li> <li>• 1 semaine d'accompagnement (rencontre des acteurs, travail sur les freins, ...)</li> <li>• 1 semaine de travail sur la valorisation du parcours</li> <li>• 2 semaines d'entrée dans le dispositif</li> </ul> <p>Echéances de réalisation (période 2026-2030)</p> <p>2027</p>
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Mission Locale et association Art d'En Faire	Des jeunes qui sortent de l'isolement et qui peuvent s'émanciper
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
Opérateurs locaux : - Rézonance (dangers sur les écrans, travail sur les représentations) - Centres sociaux (repérages) - MDEF	<p>Nombre de jeunes participants</p> <p>Nombre de jeunes réinsérés à l'issue de l'action</p> <p>Nombre de session réalisées</p>
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA	

**Fiche action 17: Créer une journée rencontre entreprises-jeunes**

Enjeu CTG: Un environnement propice pour favoriser la mobilisation et l'épanouissement des jeunes.

Objectifs CTG :

- Dépasser les représentations relatives à l'accès à l'emploi par la valorisation des contrats et des métiers
- Soutenir l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Besoin d'accompagner les jeunes à la professionnalisation et à l'accès à l'emploi Un taux de chômage élevé sur le territoire Diagnostic de territoire qui souligne l'importance pour les jeunes et les familles du soutien à l'orientation scolaire et professionnelle, les stages, la découverte des milieux professionnels	Les jeunes 15-30 ans
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Déplacements facilités pour les jeunes Limiter les coûts de déplacement Accès aux services plus facile pour les jeunes Solidarité entre jeunes et intergénérationnelle	<p>Réalisation d'une journée de rencontre jeunes-professionnel 1 fois/an</p> <p>Echéances de réalisation (période 2026-2030)</p> <p>2026 et régulièrement</p>
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Service économique CCBA Service jeunesse CCBA	<p>Des jeunes qui sortent de l'isolement et qui peuvent s'émanciper</p> <p>Insertion professionnelle des jeunes</p> <p>Des entreprises qui recrutent plus facilement</p>
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
Mission Locale Lycées Partenaires jeunesse (ADSEA, CSC, ...) France travail	<p>Réalisation effective de la journée de rencontre</p> <p>Nombre de professionnels présents</p> <p>Taux de participation des jeunes</p> <p>Nombres de nouveaux partenariats créés</p>
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA	

***Fiche action 18: Parler prévention avec et pour les jeunes (santé, addictions, harcèlement, usage des réseaux, ...)***

Enjeu CTG : Un environnement propice pour favoriser la mobilisation et l'épanouissement des jeunes.

Objectif CTG : Renforcer la prévention contre les violences, le harcèlement, l'usage des réseaux sociaux / Favoriser la prévention à la santé, l'accès aux droits, au sport et à la culture

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
<p>Un questionnaire à destination des familles et des jeunes qui soulignent les besoins de préventions sur plusieurs thématiques : santé, addictions, harcèlement, réseaux sociaux...</p> <p>-46% des jeunes pensent que les jeunes ne sont pas bien informés sur les problématiques de santé (tabac, alcool, sexualité, drogue, ...)</p> <p>- 53% des jeunes ont eu connaissance de problèmes de rackets ou de harcèlement concernant un jeune de leur entourage</p> <p>-53% des jeunes connaissent des jeunes qui ont déjà consommé des produits addictifs non légaux</p>	jeunes de 12-25 ans
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
<p>Informier les jeunes sur les dangers autour de ces thématiques</p> <p>Accompagner et soutenir les jeunes</p> <p>Echanger sur ces sujets avec les jeunes</p> <p>Libérer la parole des jeunes</p> <p>Lutter contre toutes formes de violence</p> <p>Parler Santé mentale</p>	<p>Programmations collectives sur la prévention et la sensibilisation aux sujets de la santé, des violences, des addictions, de l'usage des réseaux sociaux et du harcèlement</p> <p>Actions de prévention, de sensibilisation dans les espaces d'accueil repères (EVS, espaces jeunes, médiathèque, établissements,)</p> <p>Faire voyager les jeunes sur les différents espaces jeunesse et prévention</p> <p>Temps collectifs de prévention santé CAF / CPAM</p>
	<p>Echéances de réalisation (période 2026-2030)</p> <p>2026-2030</p>
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
CCBA-Mairie Aubenas	<p>Bien-être pour les jeunes</p> <p>Accompagnement parental sur ces sujets</p> <p>La réussite des jeunes dans tous les aspects de la vie courante</p> <p>Mobiliser les jeunes</p> <p>Sensibiliser les jeunes sur ces thématiques</p>
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
<p>Rezonance /ADSEA /Le Palabre /Au Fil de l'Eau</p> <p>EVS Espace Combegayre</p> <p>La médiathèque intercommunale</p> <p>Mission Locale</p> <p>CIDFF</p> <p>PAEJ</p> <p>IME</p> <p>CMS</p>	<p>Taux de participation des jeunes</p> <p>Nombre d'actions mises en place</p> <p>Diversité des thématiques abordées</p> <p>Nombre de nouveaux partenariats créés</p>
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA-Mairie Aubenas	

### ***Fiche action 19 : Déployer un service de covoiturage sur la CCBA***

Enjeu CTG: Un environnement propice pour favoriser la mobilisation et l'épanouissement des jeunes.

Objectif CTG : Améliorer la mobilité des jeunes par des solutions de transport alternatives (bus, covoiturage et voies cyclables)

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Diagnostic de territoire qui montre que la mobilité est un réel frein pour les jeunes Les jeunes sont dépendants de Tout en Bus	Les jeunes/ tout habitant
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Déplacements facilités pour les jeunes Limiter les coûts de déplacement Accès aux services plus facile pour les jeunes Solidarité entre jeunes et intergénérationnelle	Création d'une plateforme pour mise en relation. S'inspirer des plateformes existantes (Mov'ici, ...) Réaliser une carte du réseau covoiturage Financement de cette plateforme de covoiturage à l'échelle de la CCBA et plus large
	Echéances de réalisation (période 2026-2030)
	2028
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Service transition écologique CCBA Service jeunesse CCBA Mission Locale	Des jeunes qui sortent de l'isolement et qui peuvent s'émanciper
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
Lycées Partenaires jeunesse	Création de la plateforme Nombre d'offres de covoiturages proposées Nombre de demandes de covoiturage
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA	

***Fiche action 20 : Mettre en place le projet numérique jeunes-séniors***

Enjeu CTG: Un environnement propice pour favoriser la mobilisation et l'épanouissement des jeunes.

Objectif CTG : Favoriser le lien social, le vivre ensemble, la citoyenneté autour d'espaces jeunes et l'accompagnement aux séjours pour encourager l'autonomie et l'émancipation des jeunes

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Besoin de valoriser les compétences des jeunes Des jeunes et des séniors de plus en plus isolés	Les jeunes/ tout habitant
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Solidarité intergénérationnelle Lutter contre la facture numérique Des jeunes qui reprennent confiance en eux Casser les représentations jeunes/séniors	Réaliser deux sessions par an avec 10 jeunes/10 séniors Sessions entre une et deux semaines Des jeunes accompagnés par leurs animateurs Echéances de réalisation (période 2026-2030)
	2027
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Centre Social Le Palabre	Des liens intergénérationnels Des jeunes qui peuvent s'émanciper et reprendre confiance Des jeunes et des seniors qui sortent de l'isolement Prise de compétence pour les jeunes Entraide
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
ADSEA Lycées Mission Locale-SIJ Pôle de services Maisons France services Vesseaux-mère Promeneurs du net Les Centres Sociaux	Nombre de sessions effectives Nombre de séniors bénéficiaires Nombre de jeunes mobilisés  Satisfaction des participants séniors et jeunes
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA	

***Fiche action 21 : Créer d'une carte interactive de tous les lieux et actions jeunesse du territoire***

Enjeu CTG : ENJEU 7 Animation et coordination du réseau partenarial jeunesse  
 Objectifs CTG : Rendre visible l'offre de service pour les jeunes et les professionnels

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Les jeunes ne connaissent pas les lieux et actions qui leur sont destinés	11-25 ans
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Rendre visible l'offre jeunesse du territoire auprès des jeunes, des parents et des partenaires	Création d'une carte interactive du territoire avec les lieux d'accueil jeunesse à consulter en ligne via un flash code disponible et diffusé dans l'espace public (arrêt de bus, établissements scolaires, CSC, ...)
	Echéances de réalisation (période 2026-2030)
	2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
PIJ-Mission Locale Tous les accueils jeunesse	Meilleure visibilité des services jeunesse Accès facilité aux services jeunesse pour les jeunes et les parents Création de liens entre partenaires
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
France travail Rézonance Services jeunesse ADSEA Art d'En Faire Etablissements scolaires	Création de la carte interactive Nombre de partenaires recensés Nombre de QR codes diffusés Satisfaction des jeunes
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA-MAIRIE AUBENAS	

#### **4- THEMATIQUE : SOUTIEN A LA PARENTALITE**

##### **Axe stratégique 8 : Bien vivre sa parentalité**

Objectifs, *dans le respect des valeurs et du cadre légal rappelé en préambule*

- Outiller les parents sur leur posture éducative et renforcer l'accompagnement parental en s'appuyant sur leurs compétences
- Renforcer la prévention concernant les réseaux sociaux, les écrans, les addictions, la santé sexuelle, l'alimentation
- Proposer une offre de service parentalité (de 0 à 21 ans) à tous (allophones, monoparentales, vulnérables)
- Faciliter l'accessibilité à l'offre de soins des familles via les dispositifs santé

**Action 22** : Développer l'action « Des Malles et des mômes ! »

**Action 23** : Accompagner les parents sur les usages des réseaux sociaux et l'intelligence artificielle

**Action 24** : Créer des Collectifs d'échanges de parents pour leurs enfants à besoins spécifiques

**Action 25** : Développer l'itinérance du LAEP

**Action 26** : Développer l'action « Parent Zen - Une parenthèse dans le temps et l'espace »

##### **Axe stratégique 9 : Animation et coordination du réseau d'acteurs parentalité**

Objectifs, *dans le respect des valeurs et du cadre légal rappelé en préambule*

- Permettre aux référentes familles de travailler en collaboration
- Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs parentalité
- Travailler à une complémentarité
- Informer les familles de l'offre parentalité (de 0 à 21 ans) présente sur le territoire

**Action 27** : Développer de la coordination parentalité

### ***Fiche action 22 : Développer l'action « Des Malles et des mômes ! »***

Enjeu : bien vivre sa parentalité

Objectif : outiller les parents dans leur posture éducative et renforcer l'accompagnement parental en s'appuyant sur leurs compétences

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Besoin d'informations à donner aux familles par les structures Fond parentalité disponible à la médiathèque qui a besoin de vivre	Parents Professionnels petite enfance (collectif et individuel) Médiathèque
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Former Informer Créer du lien Partager Accompagner	Proposer des actions en itinérance Création de comités de réflexion (parents, professionnels petite enfance) Création de malles thématiques (allaitement, lecture, écran) Médiation, animation à travers la mise en place de cafés-parents-professionnels Formation / conférence en lien avec les thématiques des malles Appui sur le mois de la petite enfance
Echéances de réalisation (période 2026-2030)	2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
CCBA Service à la population (médiathèque-petite enfance) En lien avec l'ACEPP PRH CAMPS	Des parents sereins dans leur rôle de parents Une ressource pour les parents Limiter les tensions familiales
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
PRE Centres sociaux EVS EPE	-Nombre de nouveaux partenariats créés -Nombre de familles bénéficiaires -Nombre de projets menés en commun -Nombre de malles créées
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	CCBA

**Fiche action 23 : Accompagner les parents sur les usages des réseaux sociaux et l'intelligence artificielle**

Enjeu : Bien vivre sa parentalité

Objectif : Renforcer la prévention concernant les réseaux sociaux, les écrans, les addictions, la santé sexuelle, l'alimentation

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Ressources suffisantes en matière d'acteurs parentalité sur le territoire mais reste à les coordonner, à les diffuser	Parents et enfants, sur des temps communs d'information Toute personne confrontée au sujet (scolaire, AS, éducateurs...) Professionnels
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Uniformiser les informations Créer de la communication au travers des écrans, intrafamiliales Objectiver l'utilisation des réseaux sociaux (avantages / inconvénients) Bien utiliser l'IA	Itinérance Capsules réseaux sociaux adaptés Être présent davantage sur les réseaux sociaux En regroupant les générations parents enfants dans les lieux à dupliquer en fonction des âges (crèche école, collège, lycée, CFA...) sous forme ludique (escape game...)
	Echéances de réalisation (période 2026-2030)
	2028
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Chargées de coopération en lien avec les Promeneurs du net parentalité et jeunesse	Partage d'informations Se comprendre, échanger, prévenir l'utilisation
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
ACEPP (jeu des écrans pour des soirées des crèches / RPE)	Nombre d'actions réalisées Nombre de familles et de jeunes bénéficiaires
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
Mairie d'Aubenas -CCBA	

***Fiche action 24 : Créer des Collectifs d'échanges de parents pour leurs enfants à besoins spécifiques***

Enjeu : bien vivre sa parentalité

Objectif : Proposer une offre de service parentalité (de 0 à 21 ans) à tous (allophones, monoparentales, vulnérables)

Faciliter l'accessibilité à l'offre de soins des familles via les dispositifs santé

Outiller les parents sur leur posture éducative et renforcer l'accompagnement parental en s'appuyant sur leurs compétences

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Les familles sont demandeurs de relation, d'écoute, d'échanges avec les autres familles afin d'échanger sur leurs quotidien, leurs difficultés administratives.	Les familles ayant des enfants à besoins spécifiques (handicap, troubles reconnus ou non)
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Partager son vécu au quotidien Apporter de l'entraide au sein du collectif/ créer de la cohésion-solidarité entre les familles Faire intervenir des professionnels médico-sociaux sur des questions spécifiques (peut être à la demande des parents)	Faciliter des temps d'échanges / groupes de paroles (trimestre), libérer la parole Temps conviviaux (café des familles) Echanger les bonnes pratiques
Echéances de réalisation (période 2026-2030)	2028
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Chargée de coopération Parentalité	Les familles se sentent écoutées, soutenues et outillées Améliorer le quotidien des familles et des enfants à besoins spécifiques
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
PRH ACEPP Structures AVS Les professionnels de la santé La FACS Les responsables d'accueil EPE	-Nombre de familles bénéficiaires -Nombre de temps d'échanges mis en place -Nombre de partenariats créés -Satisfaction des familles
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA – Mairie Aubenas	

### **Fiche action 25 : Développer l'itinérance du LAEP**

Enjeu : bien vivre sa parentalité

Objectif : Proposer une offre de service parentalité (de 0 à 21 ans) à tous (allophones, monoparentales, vulnérables)

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le LAEP Mosaïque est en compétence intercommunale depuis 2019, un créneau est proposé depuis hors Aubenas à Lachapelle Sous Aubenas. Les fréquentations de ce créneau sont importantes et les familles sont en demande d'un deuxième créneau. Le diagnostic de territoire réalisé en 2025 laisse entendre un besoin d'animation sociale et de soutien à la parentalité sur la commune de Vals les bains et plus particulièrement sur le quartier des « Justets » (quartier populaire, melting-pot, part non négligeable de familles en vulnérabilité,...).</p>	<p>Pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur parent (s).</p> <p>Les familles ciblées sont celles de Vals les Bains et des communes du Nord de la CCBA</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic des besoins partagés avec les partenaires</li> <li>- Tendre vers une cohérence d'implantation sur le territoire (Aubenas // intercommunalité)</li> <li>- Aller vers les familles</li> </ul>	<p><u>Phase 1 : Affinage du diagnostic de territoire.</u> Etude de besoins centrés sur la commune de Vals les Bains et les communes alentours (= haut du territoire : Juvinas, Labastide, St Andéol de Vals, Antraigues-Asperjoc...) <i>Combien de familles avec enfants en bas âge sont-elles potentiellement intéressées ?</i> <i>Combien de familles fréquentant cette zone fréquentent déjà Mosaïque ?</i> Une attention particulière sera portée au quartier populaire des « Justets » prenant en compte la typologie des habitants du quartier (part de familles avec enfants en bas-âge) ainsi que la représentation de ce quartier pour les familles de ces communes et leur propension à fréquenter Mosaïque s'il était situé là-bas. Ceci dans le but de se prémunir de « l'entre-soi » et tendre vers plus mixité sociale.</p> <p><u>Phase 2 : Déploiement du L.A.E.P. sur la commune de Vals les Bains</u> En cas de besoin avéré sur le territoire de Vals les Bains, un créneau hebdomadaire d'ouverture sera proposé à Vals les Bains. Jour et horaire à définir en concertation. (9h30-12h ou 15h30-18h)</p> <p>Phase I : réalisation du diagnostic 2026. Phase II : mise en œuvre 2027</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Porteur de l'action : Le Palabre Services mobilisés : le pôle services à la population de la CCBA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus de mixité sociale</li> <li>- Meilleure visibilité du service hors d'Aubenas et notamment sur le nord du territoire</li> <li>- Meilleure couverture du territoire</li> </ul>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de Vals-lès-Bains</li> <li>- La communauté de communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation</li> <li>- Satisfaction des familles</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>- La CAF</li><li>- Le conseil départemental 07 via le centre médico-social / La PMI</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Provenance des familles</li><li>- Nombre de permanences sur la CCBA</li></ul>
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA	

### ***Fiche action 26 : Développer l'action « Parent Zen - Une parenthèse dans le temps et l'espace »***

Enjeu : Bien vivre sa parentalité

Objectif : Proposer une offre de service parentalité (de 0 à 21 ans) à tous (allophones, monoparentales, vulnérables)

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Des familles monoparentales sur le territoire (env. 650 familles) Des freins à l'accès des familles loisirs, culture, sport...) Créer un espace ressources pour les familles Les structures AVS via leur action parentalité (ACF) accompagne déjà un public famille vulnérable. La relation de confiance est primordiale. Des espaces d'écoute et d'accompagnement existants (ex les parentraide) et il serait intéressant de les renforcer (prévention, numérique, santé...)	Les familles de territoires Familles allophones, monoparentales, vulnérables
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Développer l'accès aux droits et à la culture Soutenir les parents dans leur vie quotidienne Lever les freins financiers Levers les freins aux offres parentalité Agir sur les liens intra familiaux Développer la solidarité entre les parents Formation à l'usage du numérique (prévention) Valoriser les actions existantes par le partenariat et un co-portage par les 3 AVS (coordination, budget, financement)	Conférences Action parent-ado Café parent Organiser des actions sur le droit au répit parental Développer l'accompagnement des projets de départ en vacances pour les familles les plus éloignées (autofinancement, épargne...) Développer des actions communes entre les acteurs existants autour de l'accompagnement des projets des familles
Echéances de réalisation (période 2026-2030)	
2027-2030	
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Chargées de coopération commune et CCBA en lien avec les référents ACF du territoire	Des parents sereins dans leur rôle de parents Programmes thématiques intégrant les partenaires et les ateliers de prévention santé, des actions d'accompagnement de proximité faites par les structures AVS Co-construction d'un programme en partenariat (groupe de travail inter structures)
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
CCAS : PRE, EVS Centres sociaux EPE CAF CPTS Associations santé Planning familial	Nombres de nouvelles actions parentalité créées Nombre de nouveaux partenariats créés Nombre de familles bénéficiaires Taux de participation des familles dans l'élaboration du projet Nombre de parents bénévoles
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
Mairie d'Aubenas -CCBA	

### **Fiche action 27 : Développer de la coordination parentalité**

Enjeu : Animation et coordination du réseau d'acteurs parentalité

Objectifs :

- Permettre aux référentes familles de travailler en collaboration
- Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs parentalité
- Travailler à une complémentarité

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Offre non connue Les parents peuvent rencontrer une difficulté à franchir les portes de structures spécialisées qui peuvent leur apparaître inaccessible. Besoin de centraliser l'offre et de soutien à la parentalité	Familles Futurs parents – parents Enfants de 0 à 3 ans / 0-6 ans Les professionnels Les familles fréquentant les structures
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Faire connaître ce qui existe sur le territoire dans tous les domaines propres à l'exercice de leur parentalité Proposer une dynamique d'aller vers « inter-structures » Décloisonner les actions-structures Faciliter l'interconnaissance entre partenaires œuvrant vers un même public Lutter contre les inégalités de naissance Lieu d'informations et de prévention Coordonner l'offre de soin et accompagner les familles Tiers lieu unique pour les parents et futurs parents de simplifier les démarches	Développer de la coordination parentalité : <ul style="list-style-type: none"> <li>→Création d'un répertoire commun distribués aux partenaires (comme le répertoire des personnels médicaux diffusé chaque année et déjà existant) / Guichet unique Parentalité</li> <li>→Diffuser de l'information aux familles sur les ressources existantes</li> <li>→ Groupe de travail interprofessionnels (valeurs, objectifs communs)</li> <li>→Mettre en place des permanences inter-structures</li> <li>→Accueil de certains professionnels identifiés sur des lieux d'accueil des familles</li> <li>→Création de lieu de rencontre parents – professionnels</li> </ul>
	Echéances de réalisation (période 2026-2030)
	2027-2030
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Chargée de coopération Parentalité	Faciliter la connaissance et l'accès des parents aux différentes structures existantes Soutenir parentalité Faciliter l'accès au soutien à la parentalité Bien-être des enfants
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
AVS : ACF LAEP EPE Médiathèque Monde associatif en relation avec famille et aide à la parentalité Camps / SESSAD / Hôpital de jour / Professionnel petite enfance / enfance / jeunesse / Médiatrice santé PMI / Professionnels périnatalité / Conseillère en lactation .... / Orthodontie	Nombre de réunions coportées Nombre de sessions interprofessionnelles Satisfaction des familles Nombre d'actions communes développées
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA – Mairie Aubenas	

## 5- THEMATIQUE : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE & ACCÈS AUX DROITS ET AU NUMÉRIQUE

### Axe stratégique 10 : L'animation de la vie sociale pour plus de cohésion sociale

Objectifs, *dans le respect des valeurs et du cadre légal rappelé en préambule*

- Reconnaître la pluralité des lieux d'accueil inconditionnel présents sur le territoire comme un lien de cohésion sociale (centres sociaux, EVS, équipements culturels, associations...)
- Favoriser le travail partenarial entre les structures d'AVS du territoire
- Accompagner les habitants dans une dynamique d'émancipation individuelle et/ou collective

**Action 28 :** Réaffirmer le socle de base de l'animation de la vie sociale : Proximité et accompagnement

**Action 29 :** Promouvoir le développement de la médiation santé hors Quartier Politique de la Ville

### Axe stratégique 11 : Vers une meilleure accessibilité aux droits et aux services

Objectifs, *dans le respect des valeurs et du cadre légal rappelé en préambule*

- Permettre aux habitants de connaître l'offre de service existante en matière d'accès aux droits
- Améliorer la visibilité des France services
- Renforcer la cohérence interservices concernant les actions numériques et les réponses apportées aux différentes thématiques
- Renforcer la montée en compétence des professionnels sur les enjeux numériques

**Action 30 :** Créer un outil interactif des ressources d'accès aux droits

### ***Fiche action 28 : Réaffirmer le socle de base de l'animation de la vie sociale : Proximité et accompagnement***

Enjeux : L'animation de la vie sociale pour plus de cohésion sociale

- Objectifs : Reconnaître la pluralité des lieux d'accueil inconditionnel présents sur le territoire comme un lien de cohésion sociale (centres sociaux, EVS, équipements culturels, associations...)
- Accompagner les habitants dans une dynamique d'émancipation individuelle et/ou collective
- Favoriser le travail partenarial entre les structures d'AVS du territoire

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Manque de lien social Fracture numérique Difficultés liées aux cadres de vie	Tous public Les habitants Usagers
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Rendre l'habitant, usager...autonome Favoriser le lien social par l'action collective Développer l'écoute Remettre de l'humain dans les démarches Harmoniser les pratiques dans l'accompagnement des publics Accompagner des projets habitants : concrets (fête, temps de convivialité...) Utiliser la culture comme vecteur de développement de lien social	Résidence d'artiste associant les habitants Réunions d'habitants (information ...) Concentration, co-production Développer des accueils adaptés Formaliser des espaces d'écoute de veille sociale Des projets collectifs habitants (type jardin partagé) Temps festifs en associant les habitants Organiser l'aller vers : médiation sur l'espace public
	Echéances de réalisation (période 2026-2030)
	2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Les structures de l'AVS	Un maillage territorial des accueils Lien social Mieux vivre sa ville
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
France Service France travail Mission locale Associations caritatives ADSEA Partenaires facilitant l'accès aux droits	-Nombre d'actions co-portées -Nombre de bénévoles impliqués -Nombre de projets de collectifs d'habitants -Nombre d'habitants différents concernés par chaque action
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
Ville d'Aubenas - CCBA	

***Fiche action 29 : Promouvoir le développement de la médiation santé hors Quartier Politique de la Ville***

Enjeux : L'animation de la vie sociale pour plus de cohésion sociale

Objectifs : accompagner les habitants dans une dynamique d'émancipation individuelle et/ou collective / permettre aux habitants de connaître l'offre de service

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Difficulté d'accéder aux droits et aux soins sur le territoire de la CCBA Une médiatrice santé très souvent sollicitée pour les habitants hors QPV	Tout public CCBA pour les personnes éloignées du système de santé
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Favoriser l'accès aux droits et aux soins Accompagner les habitants en lien avec les questions liées à la santé Créer des partenariats avec l'ARS / CPAM	Organiser des permanences accès droit et santé sur le territoire de la CCBA Proposer des accompagnements individuels Echéances de réalisation (période 2026-2030) 2026 étude de projet (diagnostic) 2027 réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Chargées de coopération commune et CCBA	Améliorer l'accès aux droits et aux soins des habitants Prise de conscience des habitants de l'enjeu de prévention
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
ARS Futur CLS CPTS Médiatrice santé EVS Combegayre CCAS Aubenas CHARM	-Création des partenariats avec les institutions compétentes en matière de santé -Nombre de permanences santé créées -Nombre d'habitants accompagnés -Nombre de professionnels en lien avec le projet
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	CCBA – Mairie d'Aubenas

### ***Fiche action 30 : Créer un outil interactif des ressources d'accès aux droits***

Enjeux : vers une meilleure accessibilité aux droits et aux services

Objectifs : Permettre aux habitants de connaître l'offre de service existante en matière d'accès aux droits / Améliorer la visibilité des France services

Diagnostic initial (Quels constats ?)	Public cible (Pour qui ?)
Difficulté de trouver l'information des services existants Manque de connaissance de l'offre de service Définition du rôle des Maisons France Service	Tous publics en fonction de la spécialité des structures
Objectifs opérationnels (Dans quels buts ?)	Modalités de mise en œuvre (Comment ?)
Permettre aux habitants de mieux se repérer sur les dispositifs d'accès aux droits Améliorer le recours des habitants à ces services Permettre une clarté des services avec une meilleure compréhension de qui fait quoi Faciliter l'accès aux droits et renforcer la cohésion sociale des habitants du territoire Renforcer la montée en compétence des professionnels sur les enjeux numériques	Outils numériques / page web / diversifier les outils Utiliser les outils déjà existants (dora) Inviter les partenaires à créer / actualiser leurs services Fiches structures et faire connaître ces plateformes Resserrement des dispositifs Eclaircissement avec le détail des actions Un chargé de communication dédiée pour l'animation de réseau dans le cadre d'une gouvernance globale Formation commune aux professionnels sur les enjeux numériques
Echéances de réalisation (période 2026-2030)	
2028 Sur la période de la CTG	
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus (Quels effets produits ?)
Chargées de coopération Commune et CCBA	Meilleure visibilité des structures d'accès aux droits avec FR Meilleure visibilité des acteurs et services du territoire Un réseau social dynamique animé, actualisé pour un partage, une meilleure circulation de l'information Visibilité et identification des structures Fréquentation qui augmente
Partenaires sollicités (Avec qui on travaille ?)	Indicateurs d'évaluation
CCAS (CSC et EVS) et Le Palabre Associations du territoire qui agissent dans le champ de l'accès aux droits Rézonance, France Travail, Département Education nationale Les restos du cœur CPAM	Création de l'outil de centralisation de l'offre Nombre d'actions recensées Nombre de réunions interprofessionnelles effectuées
Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)	
CCBA – Mairie Aubenas	

## FICHES ACTIONS : POSTES CHARGEES DE COOPERATION

### **Fiche action 31 : Chargées de coopération – CCBA**

Diagnostic initial	Public cible
<p>Evolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation</li> <li>▪ Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux</li> <li>▪ Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité</li> </ul>	Tous les acteurs du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques</li> <li>► Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage</li> <li>► Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg en lien avec le déploiement du SPPE</li> <li>► Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels</li> <li>► Organisation et animation de la relation avec la population</li> <li>► Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre</li> </ul> <p>1.Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits » 2.Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles 3.Animer la mise en réseau des acteurs 4.Organiser et animer la relation avec la population</p>
Echéances de réalisation	2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus
<p><b><u>CCBA :</u></b>  <b>Valérie OCTOBRE (0.75 ETP) *</b>  - 0,25 ETP ENFANCE  - 0,25 ETP PARENTALITE  - 0,25 ETP AVS / ACCES AUX DROITS  <b>Anna HIRT (1ETP) *</b>  -0,75 ETP PETITE ENFANCE  -0,25 ETP JEUNESSE</p>	<p>1 La mise en œuvre des politiques « petite enfance, enfance jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »  2 La mise en adéquation entre l'offre d'accueil et les besoins des familles  3L'animation du réseau des acteurs  4L'organiser et l'animation la relation avec la population</p>

<b>* La Convention d'Objectif et de financement de pilotage contient les modalités précises relatives au poste de chargé de coopération</b>	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Tous les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre et nature des décisions facilitées à la suite de la fonction de relais et de conseils auprès des élus</li> <li>-Nombre et nature de nouvelles problématiques prises en compte dans le cadre de la Ctg en lien avec la fonction de veille et d'alerte du coopérateur</li> <li>-Nombre et nature des projets facilités à la suite de la fonction de relais et d'appui auprès des partenaires</li> <li>-Nombre et nature de nouveaux partenaires mobilisés dans le cadre de la Ctg dans le cadre de l'animation territoriale des groupes de travail ou de réseaux organisés par le coopérateur</li> <li>-Meilleure visibilité exprimée par les partenaires sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institution</li> <li>-Nombre et nature des projets mobilisant les habitants dans leur conception et leur évaluation</li> <li>-Meilleure visibilité exprimée par les habitants sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institution</li> </ul>
<b>Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)</b>	CCBA

***Fiche action 32 : Chargée de coopération – Mairie d'Aubenas***

Diagnostic initial	Public cible
<p>Evolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation</li> <li>▪ Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux</li> <li>▪ Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité</li> </ul>	Tous les acteurs du territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques</li> <li>► Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage</li> <li>► Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg en lien avec le déploiement du SPPE</li> <li>► Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels</li> <li>► Organisation et animation de la relation avec la population</li> <li>► Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »</li> <li>2. Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</li> <li>3. Animer la mise en réseau des acteurs</li> <li>4. Organiser et animer la relation avec la population</li> </ol>
Echéances de réalisation	
	2026-2030
Services mobilisés et responsables de l'action (Qui porte l'action ?)	Résultats attendus
<p><b>Mairie Aubenas :</b>  <b>Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI (0,4 ETP) *</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0,1 ENFANCE / JEUNESSE</li> <li>- 0,1 PARTENTALITE</li> <li>- 0,2 AVS / ACCES AUX DROITS</li> </ul> <p><b>* La Convention d'Objectif et de financement de pilotage contient les modalités précises relatives au poste de chargé de coopération</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La mise en œuvre des politiques « petite enfance, enfance jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »</li> <li>2. La mise en adéquation entre l'offre d'accueil et les besoins des familles</li> <li>3. L'animation du réseau des acteurs</li> <li>4. L'organiser et l'animation la relation avec la population</li> </ol>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Tous les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"><li>-Nombre et nature des décisions facilitées à la suite de la fonction de relais et de conseils auprès des élus</li><li>-Nombre et nature de nouvelles problématiques prises en compte dans le cadre de la Ctg en lien avec la fonction de veille et d'alerte du coopérateur</li><li>-Nombre et nature des projets facilités à la suite de la fonction de relais et d'appui auprès des partenaires</li><li>-Nombre et nature de nouveaux partenaires mobilisés dans le cadre de la Ctg dans le cadre de l'animation territoriale des groupes de travail ou de réseaux organisés par le coopérateur</li><li>-Meilleure visibilité exprimée par les partenaires sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institution</li><li>-Nombre et nature des projets mobilisant les habitants dans leur conception et leur évaluation</li><li>-Meilleure visibilité exprimée par les habitants sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institution</li></ul>
<b>Collectivité(s) garante(s) de l'action (compétences, intérêts, ...)</b>	
Mairie d'Aubenas	

## PROGRAMMATION

Année 2026	Année 2027	Année 2028	Année 2029	Année 2030
en place des comités techniques pour repérer et accompagner les EAJE et AMA en difficulté				
		action 2 : Poursuivre l'événement mois de la petite enfance/journée des familles		
		action 3 : Développer la végétalisation des espaces extérieurs fréquentés par la petite enfance		
		action 4 : Développer l'accès à la culture pour les 0-6 ans		
	action 5 : Développer l'analyse de la pratique professionnelle pour les directions de crèches et les animatrices de Relais Petite Enfance			
action 6 : Développer les journées pédagogiques CCBA pour les professionnels de la petite enfance		action 6 : Développer les journées pédagogiques CCBA pour les professionnels de la petite enfance		action 6 : Développer les journées pédagogiques CCBA pour les professionnels de la petite enfance
		action 7 : Créer des perspectives de transition dans les métiers de la petite enfance en partenariat avec France		
action 8 : Coordonner un parcours d'accompagnement inclusion				
		action 9: Pérenniser les Relais Petite Enfance/PIAPE		
		action 10 : Renforcer la mission d'observatoire de la petite		
action 11 : Créer une journée porte ouverte des assistantes maternelles agréées				
action 12 : Promouvoir l'intérêt des accueils de loisirs auprès des communes				
	action 13 : Développer l'offre d'accueil de loisirs en fonction des besoins non couverts			
		action 14 : Améliorer la qualité d'accueil en ALSH		
action 15 : Développer l'inclusion dans les Accueils de loisirs				
	action 16 : Mettre en place l'action de « la passerelle jeune » sur le territoire			
action 17 : Créer une journée rencontre entreprises-jeunes		action 17 : Créer une journée rencontre entreprises-jeunes		action 17 : Créer une journée rencontre entreprises-jeunes
		action 18 : Parler prévention avec et pour les jeunes (santé, addictions, harcèlement, usage des réseaux,...)		
			action 19 : Déployer un service de covitourage sur la CCBA	
	action 20 : Mettre en place le projet numérique jeunes-séniors			
		action 21 : Créer une carte interactive de tous les lieux et actions jeunesse du territoire		
		action 22 : Développer l'action « Des Mâles et des mômes ! »		
			action 23 : Accompagner les parents sur les usages des réseaux sociaux et l'intelligence artificielle	
			action 24 : Organiser des échanges de parents pour leurs enfants à besoins spécifiques	
action 25 : Développer l'itinérance du LAEP				
		action 26 : Développer l'action « Parent Zen - Une parenthèse dans le temps et l'espace »		
		action 27 : Développer de la coordination parentalité		
		action 28 : Réaffirmer le socle de base de l'animation de la vie sociale : Proximité et accompagnement		
action 29 : Promouvoir le développement de la médiation santé hors Quartier Politique de la Ville				
		action 30 : Créer un outil interactif des ressources d'accès aux droits		
		action 31 : Chargées de coopération – CCBA		
		action 32 : Chargée de coopération – Mairie d'Aubenas		

## ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- Un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une fois par an ;
- Des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- L'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- L'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- La mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- La conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

## ANNEXE 5 – EVALUATION

Evaluation menée pour l'année :

### Evaluation annuelle de la CTG

#### 1. Evaluation des actions

Code couleur :  réalisé     en cours de réalisation     non réalisé

Griser les actions non concernées par l'année d'évaluation et préciser la date de réalisation prévue

Fiches actions inscrites dans la CTG	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Résultats (description de l'état d'avancement et des actions menées)	Perspectives	Impacts
<i>Fiche action 1 :</i>								
<i>Fiche action 2 :</i>								
<i>Fiche action 3 :</i>								
<i>Fiche action 4 :</i>								
<i>Fiche action 5 :</i>								
<i>Fiche action 6 :</i>								
<i>Fiche action 7 :</i>								
<i>Fiche action 8 :</i>								
<i>Fiche action 9 :</i>								
<i>Fiche action 10 :</i>								
<i>Fiche action 11 :</i>								
<i>Fiche action 12 :</i>								
<i>Fiche action 13 :</i>								
<i>Fiche action 14 :</i>								
<i>Fiche action 15 :</i>								
<i>Fiche action 16 :</i>								
<i>Fiche action 17 :</i>								
<i>Fiche action 18 :</i>								
<i>Fiche action 19 :</i>								
<i>Fiche action 20 :</i>								
<i>Fiche action 21 :</i>								
<i>Fiche action 22 :</i>								
<i>Fiche action 23 :</i>								
<i>Fiche action 24 :</i>								
<i>Fiche action 25 :</i>								
...								

Evaluation menée pour l'année :

#### 2. Evaluation des axes transversaux

Axes transversaux	Résultats	Perspectives	Impacts sur le territoire
<b>Etat des lieux de l'offre :</b> - Ouverture / Fermeture - Faits marquants			
<b>Qualité du partenariat</b>			
<b>Communication</b>			
<b>Gouvernance (COTECH/COPIL)</b>			
<b>Coordination</b>			

#### 3. Commentaires :

**ANNEXE 6 – DECISION DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES  
SIGNATAIRES ET DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNE DU BASSIN D'AUBENAS**

*Cf. délibérations ci-après.*